

Bulletin du Conseil communal

N° 15



Lausanne

Séance du 8 mars 2022

Volume II : Préavis, rapports-préavis
et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 mars 2022

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 mars 2022, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire**Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit**

Préavis N° 2021/03 177

Rapport..... 187

Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne

Préavis N° 2021/10 191

Rapport..... 197

Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »

Rapport-préavis N° 2021/35..... 199

Rapport..... 203

Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts déposé le 13 juin 2021 intitulé « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2021/54..... 209

Rapport..... 245



Ville de Lausanne

Municipalité

Revitalisation des sources de la plaine de Mauverney

Demande de crédit

Préavis N° 2021 / 03

Lausanne, le 14 janvier 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Ville de Lausanne, par le biais du Service de l'eau, est propriétaire de plus de 120 captages d'eau potable sur le Canton de Vaud. Début 2018, elle s'est engagée à réduire au maximum son impact sur les milieux naturels de sources en revitalisant les captages qui ne peuvent plus être exploités. Le projet de revitalisation des trois captages hors service de la Plaine de Mauverney (problème de qualité microbiologique), présenté dans ce préavis, concrétise cet engagement.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 500'000.- pour financer les travaux de revitalisation d'anciens captages hors service en milieu naturel de sources, ainsi que la remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin, sur la Commune de Lausanne, au lieu-dit Chalet-à-Gobet.

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières.....	1
4.	Préambule	2
5.	Projet.....	2
5.1	Mesure 1 : création d'un milieu de source	2
5.2	Mesure 2 : remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin.....	3
5.3	Mesure 3 : création d'une zone humide de pente	4
5.4	Mesure 4 : assainissement des drains agricoles	5
6.	Affectation du sol : impact sur les surfaces d'assolement	6
7.	Déroulement des travaux : planning provisoire 2018- 2022	6
8.	Bénéfices écologiques – cohérence avec le développement durable	6
9.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	7
10.	Aspects financiers	7
10.1	Montant des travaux	7
10.2	Subvention	7
10.3	Incidences sur le budget d'investissement	8
10.4	Incidences sur le budget de fonctionnement	8
11.	Conclusions.....	9

4. Préambule

Les sources sont des milieux naturels particuliers, colonisées par une faune et une flore spécialisées, protégées par la loi sur la protection de la nature et du paysage. Or, ces 100 dernières années, les sources ont fortement régressé : 98% en milieu ouvert et 90% en forêt ont disparu du Plateau¹. Les raisons de ce déclin sont principalement le drainage des zones alluviales et des terres agricoles, la correction de cours d'eau, ainsi que les captages d'eau potable et d'irrigation.

La Ville de Lausanne, par le biais du Service de l'eau, est propriétaire de plus de 120 captages d'eau potable sur l'ensemble du territoire vaudois. Début 2018, elle s'est engagée dans des études de réduction de son impact sur les écosystèmes de sources et ainsi remettre à l'état naturel les sources qui ne sont plus exploitées. Le projet de revitalisation des trois captages hors service (en raison de problèmes de qualité microbiologique) de la Plaine de Mauvernay, objet de ce préavis, illustre la volonté de la Ville de Lausanne de minimiser son impact écologique et lutter contre la diminution de la biodiversité.

5. Projet

La revitalisation est projetée sur la Plaine de Mauvernay, au nord du lieu-dit « Chalet à Gobet ». Cette clairière agricole, propriété de la Ville de Lausanne, est exploitée en culture fourragère et, pour une petite partie, en culture céréalière (bail d'exploitation).

De nombreuses activités touristiques y sont pratiquées sur ce site lausannois emblématique : randonnées, balades à cheval, courses hippiques, vélos, parcours Vita, sports d'hiver.

Trois captages hors service, respectivement les ouvrages n^{os} 100, 101 et 102, occupent le versant ouest de la parcelle. En raison de la forte présence d'animaux sur la plaine (chiens, chevaux, etc.), ainsi que du contexte hydrogéologique ne permettant pas une bonne filtration des écoulements souterrains, l'eau captée se retrouve systématiquement polluée par des germes fécaux (depuis 1997). Aucune amélioration de la qualité microbiologique n'est attendue dans les années futures. Ainsi, le projet de revitalisation est un bon moyen de revaloriser ces écoulements en les rendant à nouveau disponibles pour la nature.

Les travaux de revitalisation se divisent en quatre mesures complémentaires détaillées dans les chapitres suivantes (cf. chap. 5.1. – 5.4.) :

- 5.1 création d'un milieu de source ;
- 5.2 remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin, inscrit dans la planification stratégique cantonale ;
- 5.3 création d'une zone humide de pente ;
- 5.4 assainissement des drains agricoles.

Les usages actuels de la parcelle ont été intégrés et sont compatibles avec le projet de revitalisation (agriculture, sports d'hiver, concours hippiques). La renaturation ne péjore en rien l'attractivité des lieux pour les sports d'hiver et hippique.

Ce projet entre en synergie avec les développements futurs prévus par le Parc Périurbain du Jorat.

5.1 *Mesure 1 : création d'un milieu de source*

Cette mesure a pour objectif la valorisation des captages n^{os} 100 et 101 et la reconstitution d'un ruisseau de source.

Les travaux comportent la pose d'une nouvelle conduite de transport de l'eau de l'ouvrage 101 à l'exutoire du nouveau ruisseau de source. Un bassin à débordement sera installé à l'exutoire. Le ruisseau de source sera creusé à travers la zone agricole.

¹ Zollhöffer (1997). Quelle die unbekanntes Biotop : erfassen, bewerten, schützen. Bristol-Stiftung Ruth und Herbert Uhl-Forschungsstelle für Natur- und Umweltschutz. Teufen. 150p.

Le déplacement du sentier pédestre en rive gauche du nouveau ruisseau de source et la mise en place d'un sentier pédestre sont des aménagements annexes.

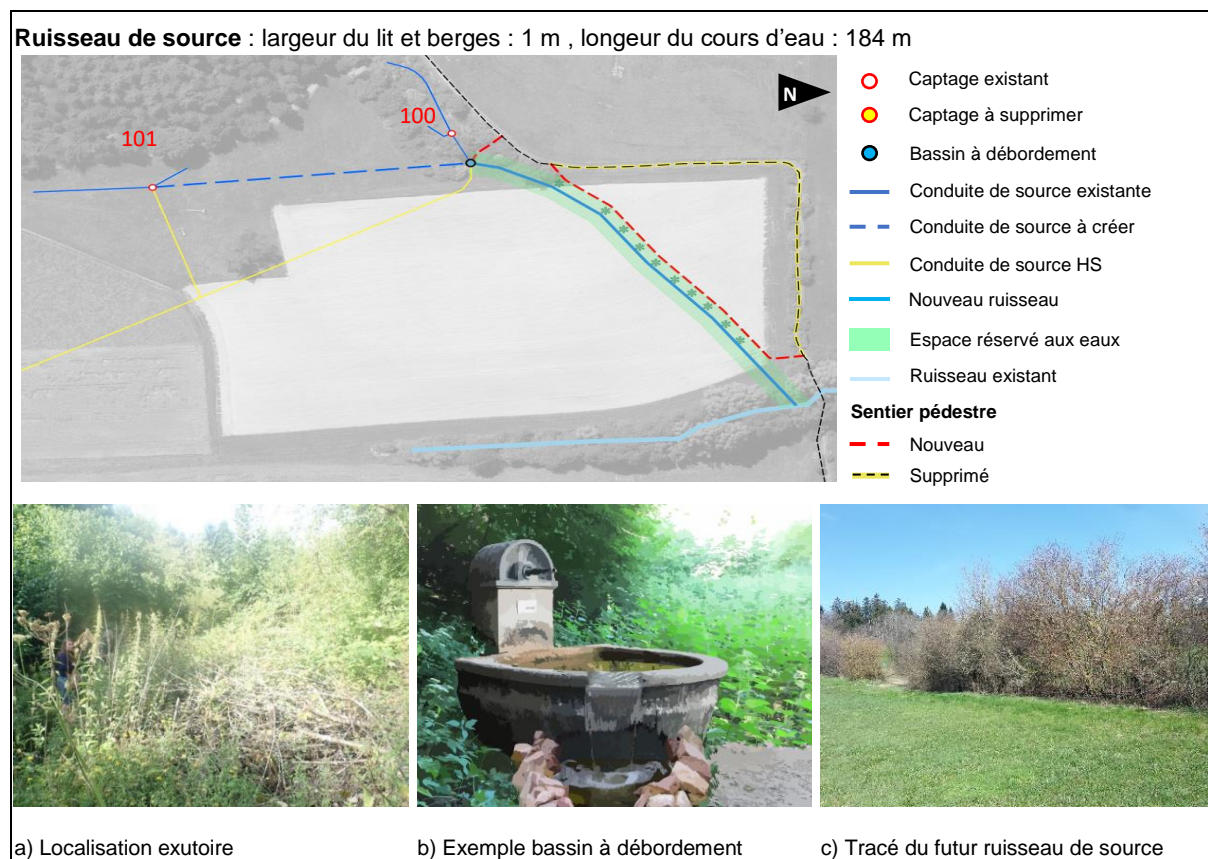


Illustration 1 : Description de la mesure 1 de revitalisation, tracé du futur ruisseau de source.

5.2 Mesure 2 : remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin

Cette mesure vise la revitalisation du ruisseau Creux Gadin, dont les 300 premiers mètres de linéaire sont enterrés sous la plaine. Ce tronçon est inscrit dans la planification stratégique cantonale de revitalisation².

Les travaux impliquent l'extraction du collecteur d'eau claire, le terrassement des berges et du lit, ainsi que l'ensemencement des rives. Les berges du nouveau tronçon à ciel ouvert sont à aménager en pente douce (20% en moyenne), pour une largeur totale de 14 m en sommet de berges. L'axe du cours d'eau variera entre les berges, ainsi que l'inclinaison des pentes (berges désaxées) afin d'apporter un maximum de diversification au milieu aquatique.

Le long des berges, entretenues en mégaphorbiaie (friche humide : formation végétale hétérogène constituée de grandes herbes, cf. illustration 2 de la page suivante), des micro-habitats pour la faune terrestre seront aménagés.

² Tronçon classé en priorité 3, selon la planification cantonale de la renaturation des cours d'eau de l'Etat de Vaud (BEB). 2014. Plan cantonal de renaturation des cours d'eau. Planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau, rapport final. Disponible sur : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIRNA_EAU/Rapport_final_Renaturation.pdf

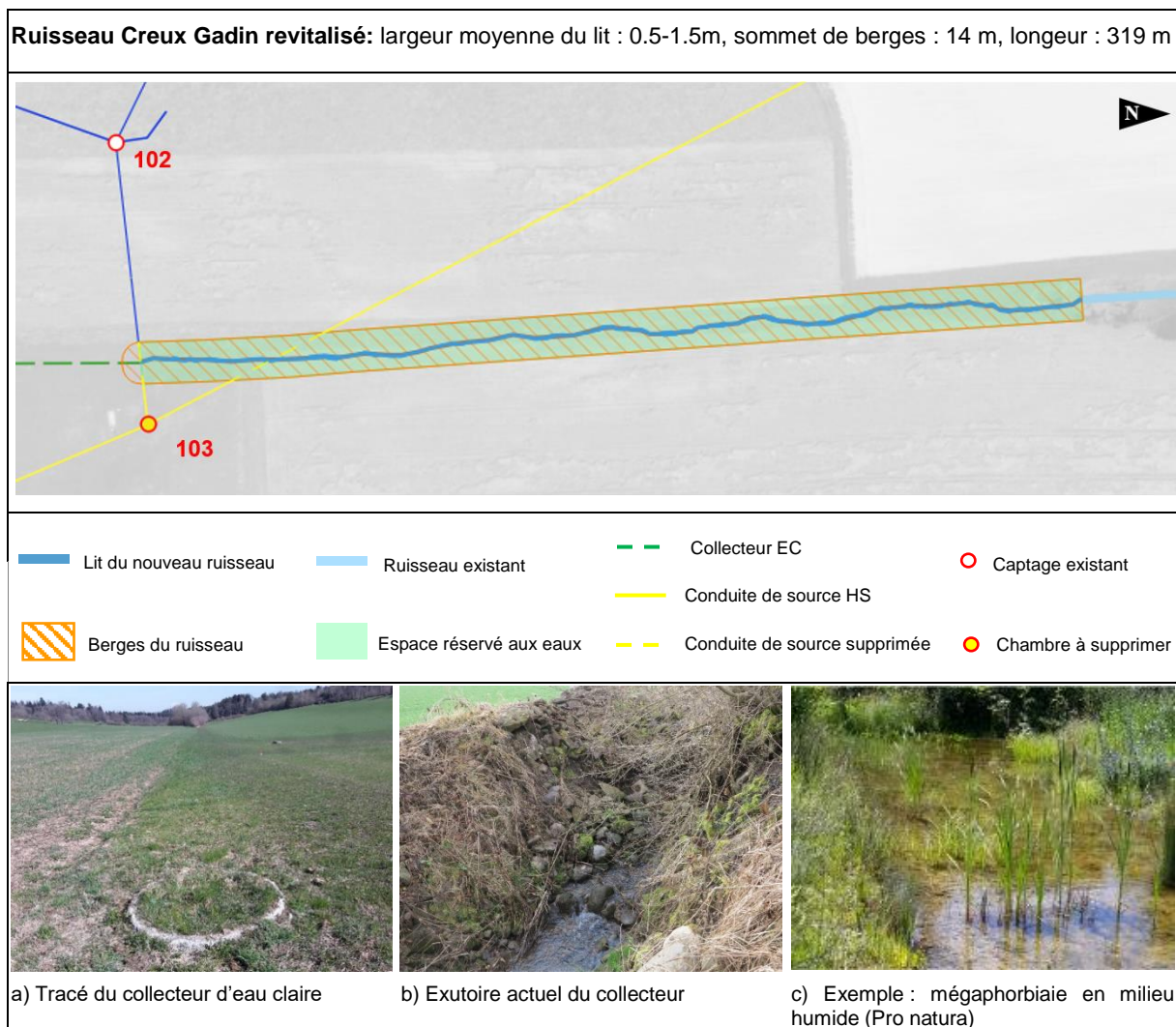


Illustration 2 : Description de la mesure 2 : remise à ciel ouvert de la source ruisseau Creux Gadin.

5.3 Mesure 3 : création d'une zone humide de pente

L'objectif est la création d'un deuxième milieu de source sur la rive gauche du ruisseau Creux Gadin revitalisé. L'exutoire, en sommet de berge, sera alimenté par les eaux du captage 102. L'eau ruissellera ensuite librement sur la berge du ruisseau revitalisé.

La mesure de revitalisation précédente (cf. chap. 5.2) traverse la conduite d'adduction entre le captage 102 et la chambre de réunion 103 (cf. a sur le plan annexé). Ce segment de conduite sera donc éliminé lors de la remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin. De gros blocs seront disposés sur l'exutoire afin de le stabiliser et lui donner un aspect naturel.

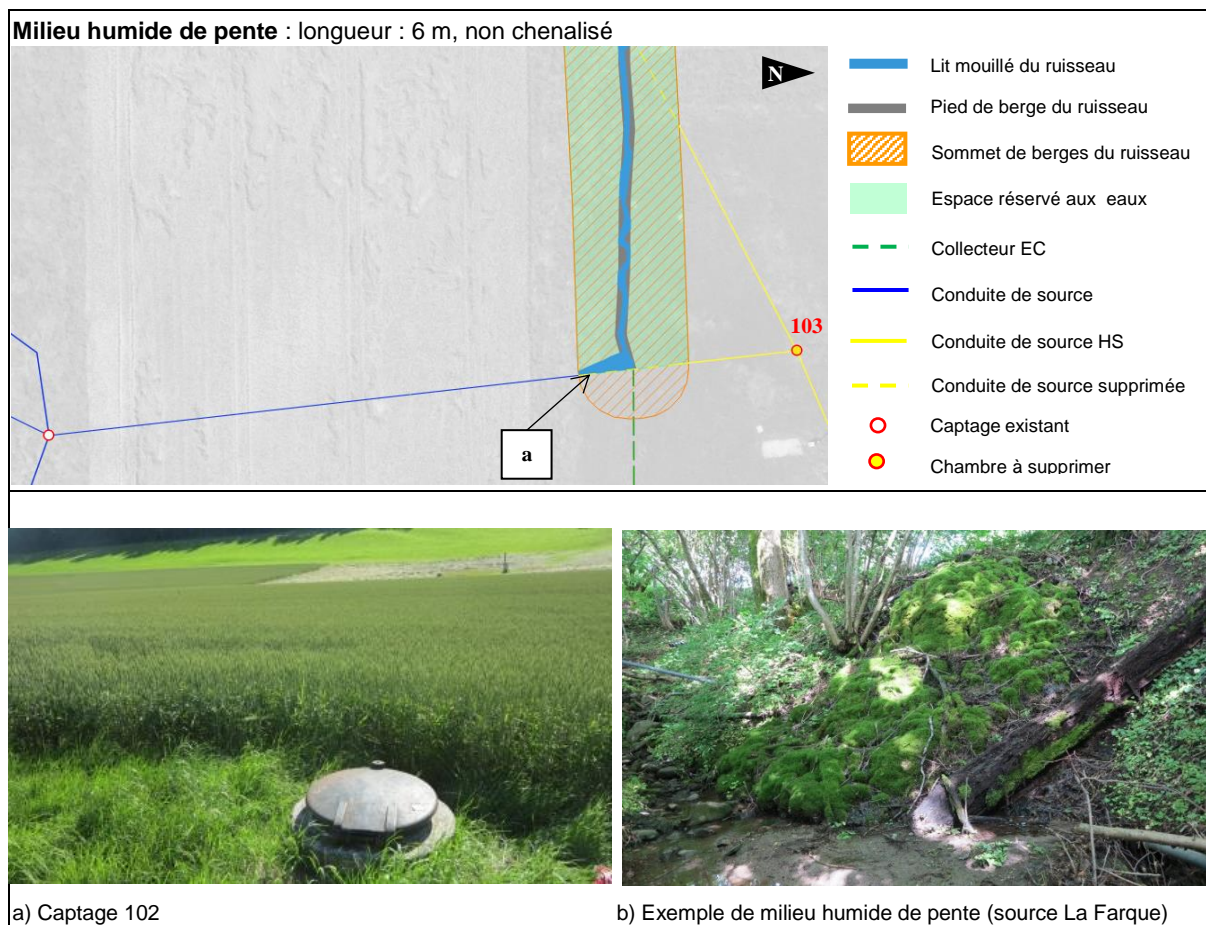


Illustration 3 : Description de la mesure 3, aménagement d'un milieu humide de pente.

5.4 Mesure 4 : assainissement des drains agricoles

Cette mesure prévoit la remise à ciel ouvert des deux drains agricoles, depuis la lisière du cordon boisé jusqu'au ruisseau Creux Gadin (environ 10 m, cf. a et b de l'illustration 4 de la page suivante). Cette nouvelle configuration éliminera une partie des polluants lessivés, grâce aux processus d'autoépuration par contact avec l'air ambiant, avant l'arrivée des eaux de ruissellement dans le cours d'eau.

Un canal d'une profondeur de 20 cm et d'une largeur de 50 cm sera creusé à la pelle mécanique jusqu'au cours d'eau pour diriger le ruissellement et éviter une accumulation d'eau stagnante en bordure de zone agricole lors des épisodes pluvieux.

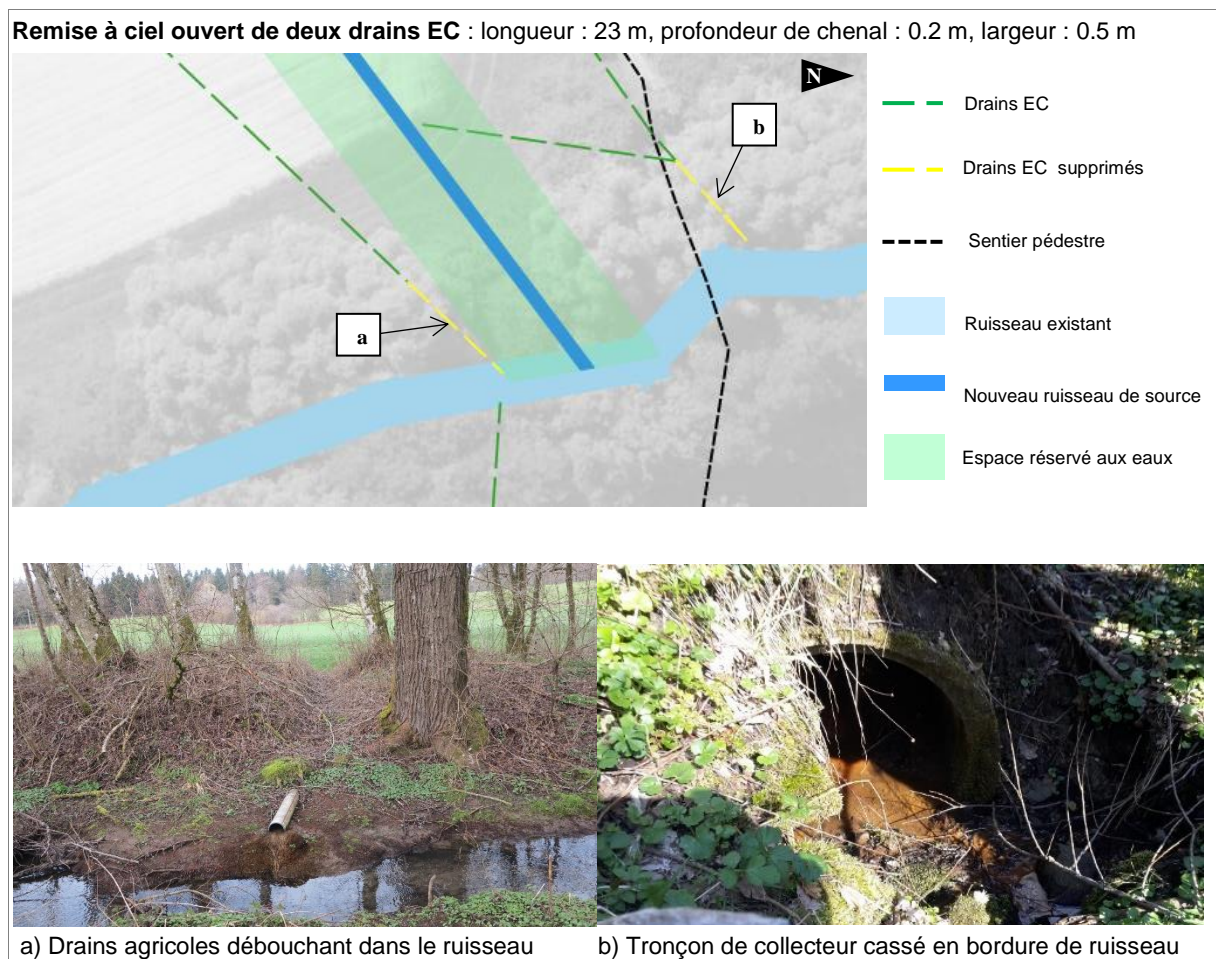


Illustration 4 : Description de la mesure 4, ouverture des drains agricoles.

6. Affectation du sol : impact sur les surfaces d'assolement

Les travaux de revitalisation impacteront un total de 4'700 m² de surfaces d'assolement (SDA). L'impact occasionné sur les SDA se justifie par l'importance des enjeux écologiques du projet. Les milieux de sources abritant une faune et une flore uniques, riches et spécialisés, les autorités cantonales vaudoises ont récemment inscrit ces milieux comme prioritaires.

La compensation des surfaces perdues est du ressort des autorités cantonales.

7. Déroulement des travaux : planning provisoire 2018-2022

Les travaux de revitalisation seront effectués par une entreprise spécialisée dans le domaine de la revitalisation des milieux aquatiques avec connaissance du milieu fontinal. La mise à l'enquête aura lieu durant le premier semestre 2021. A son issue, les travaux pourront exécutés entre octobre 2021 et février 2022.

8. Bénéfices écologiques – cohérence avec le développement durable

Ce projet se concentre sur les milieux naturels de source particulièrement vulnérables et jusque ici peu considérés dans les projets de revitalisation. Proposant une gestion globale des eaux superficielles, il allie renaturation des milieux de source et des milieux fluviaux, en incluant la remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin.

Le bénéfice écologique du projet est important, en particulier pour les espèces de sources avec la création de nouveaux milieux. C'est la première fois en Suisse qu'un service de distribution d'eau

revitalise d'anciens captages hors service. Ce projet illustre parfaitement la préoccupation écologique de la Ville de Lausanne, sa volonté à réduire son impact environnemental et son engagement en faveur du développement durable et de la biodiversité.

La revitalisation des sources du ruisseau Creux Gadin (mesure 2) améliora l'état général du cours d'eau existant, avec une répercussion positive sur l'ensemble du bassin versant du Talent. L'autoépuration des eaux sera améliorée par contact avec l'air ambiant, de nouveaux habitats seront disponibles pour la faune et la flore de source, et les berges, entretenues de manière très extensive, profiteront à la faune terrestre.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

10. Aspects financiers

10.1 Montant des travaux

Répartition des coûts et planification

Poste	Mesures	Estimation Précision +/- 25%
1.	Installation du chantier	50'000.-
2.	Mesures de revitalisation	
	Mesure 1 - Création milieu de source	
2.1	Déviation des écoulements du captage 101, nouvelle conduite	40'000.-
2.2	Démolition ouvrage de captage 101 existant	5'000.-
2.3	Bassin à débordement (exutoire du ruisseau de source)	5'000.-
2.4	Création d'un ruisseau de source	15'000.-
2.5	Déplacement du sentier pédestre et sa haie	40'000.-
	Mesure 2 - Revitalisation du ruisseau Creux Gadin	
2.6	Mise à ciel ouvert du collecteur de drainage	250'000.-
	Mesure 3 - Création « zone humide de pente »	
2.7	Ouverture conduite 102	1'000.-
	Mesure 4 - Assainissement des drains agricoles	
2.8	Ouverture des drains agricoles	5'000.-
3.	Suivi de chantier	
3.1	Accompagnement génie civil et environnement	50'000.-
4.	Investigation pollution des eaux claires Creux Gadin	
4.1.	Recherche des mauvais raccordements du réseau d'eau claire et assainissement	20'000.-
5.	Dédommagement exploitant	
5.1.	Dédommagement perte de cultures et dérangement causés par les travaux	6'500.-
6.	Communication	12'500.-
	TOTAL	500'000.-

10.2 Subvention

Ces mesures de revitalisation bénéficient d'une participation financière des autorités à hauteur de 95% des coûts (subsidés fédérales et cantonales), soit un total de CHF 475'000.-.

La Ville de Lausanne préfinance la totalité des travaux jusqu'au versement des indemnités.

10.3 Incidences sur le budget d'investissement

Ce préavis figure dans les objets à voter du dernier plan des investissements publié (2021-2024) comme suit : renaturation des sources de Mauvernay pour un montant total de CHF 500'000.- avec des dépenses de CHF 100'000.- pour l'année 2020, CHF 400'000.- pour l'année 2021 et CHF 475'000.- de recettes de subventions en 2021.

La nouvelle planification des travaux est la suivante :

(en milliers de CHF)	2021	2022	Total
Dépenses d'investissements	200	300	500
Recettes d'investissements	0	-475	-475
Total net	200	-175	25

Dépenses d'investissements CHF 200'000.- en 2021 et CHF300'000.- en 2022.

Recettes de subventions CHF 475'000.- en 2022.

10.4 Incidences sur le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du Service de l'eau est équilibré

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	37.2
Amortissement	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	15.0
Total charges suppl.	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	52.2
Diminution de charges	-8.7	-8.7	-8.7	-8.7	-8.7	-8.7	-52.2
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

10.4.1 Incidences sur le personnel

Les prestations du personnel du Service de l'eau sont financées par le budget annuel de fonctionnement.

Les besoins en personnel pour la phase d'exploitation ne seront pas plus élevés une fois le projet achevé.

10.4.2 Charges d'exploitations

Cet investissement ne générera pas de charges d'exploitations supplémentaires autres que les intérêts et amortissements.

10.4.3 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.25%, les intérêts théoriques moyens développés par le coût à charge du Service de l'eau du présent préavis s'élèvent à CHF 6'200.- sur la durée de l'investissement.

10.4.4 Charges d'amortissement

Considéré comme de l'aménagement paysager, ce préavis sera amorti sur dix ans pour un montant annuel de CHF 2'500.- en tenant compte des subventions déduites.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2021/03 de la Municipalité du 14 janvier 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour le projet de revitalisation des sources de Mauvernay ;
2. de porter en recettes du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus, les subventions fédérales et cantonales ;
3. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffres 1 à travers la rubrique 331 des comptes du Service de l'eau, unité eau potable ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau, unité eau potable.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n°53 chargée d'examiner le préavis n°2021/03

« Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay – Demande de crédit »

La Commission s'est réunie en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville le **31 mai 2021 de 17h à 18h10**

Présidence	M.	Vincent Mottier, EaG
Membres	Mmes	Marie-Thérèse Sangra, Les Vert-e-s Esperanza Pascuas, PSL Karine Beausire Ballif, PSL Christiane Schaffer, Le Centre
	MM.	Benjamin Rudaz, Les Vert-e-s Jean-Luc Chollet, UDC Jean-Daniel Henchoz, PLR Alix-Olivier Briod, PLR Musa Kamenica, PSL Sébastien Kessler, PSL
Absent	M.	Georges-André Clerc, PLC

Représentants de la Municipalité et de l'administration

- MM. Pierre-Antoine Hildbrand. Conseiller municipal. Directeur Sécurité et économie
- Sébastien Apothéloz, Chef du Service de l'eau
- Mme Isabelle Burgy, assistante du chef de service : prise de notes

Préambule

Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 500'000.- (la part de financement de la Confédération et du Canton se monte à 95%) pour financer les travaux de revitalisation d'anciens captages hors service en milieu naturel de sources, ainsi que la remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin, au lieu-dit Chalet-à-Gobet.

Contexte

Les sources sont des milieux naturels particuliers, abritant une faune et une flore spécialisée. Or, ces 100 dernières années, 98% des sources en milieu ouvert (et 90% en forêt) ont disparu du Plateau. Afin de recréer ces milieux, la ville de Lausanne s'est engagée à remettre à l'état naturel des sources inexploitées.

Ce projet est parti d'un inventaire fédéral des sources revitalisables. Il n'y a pas d'autre projet semblable pour l'instant et la volonté du service est de maintenir toutes ses sources pour l'approvisionnement en eau potable et de tenter de trouver une solution pour celles contaminées avec du chlorothalonil.

De plus, il s'agit du premier préavis qui possède le label plan climat. L'impact est modeste mais concret sur la protection de la biodiversité mise à mal par les changements climatiques. Le couvert végétal qui se développera contribuera à rafraîchir la plaine de Mauvernay.

La Ville est félicitée pour cette démarche exceptionnelle. Il y a déjà eu des cas de renaturation en Suisse, mais jamais combinés à une remise à ciel ouvert d'un ruisseau.

Discussion

Ce ruisseau va se jeter dans le Talent ?

M. Hildbrand répond que c'est le cas.

Une nouvelle conduite sera posée. Serait-il possible de la mettre à ciel ouvert ?

M. Apothéloz répond que cela a été réfléchi mais que ce n'est pas une solution retenue car la pente n'est pas régulière et le débit faible. Le parti a été pris de mettre la conduite à ciel ouvert au niveau du captage n°100. Cet emplacement situé dans un bosquet, garantit un ombrage suffisant à la source pour maintenir une eau fraîche, nécessaire à ce milieu.

Pourquoi recrée-t-on un cours d'eau avec des berges aussi verticales ?

M. Apothéloz répond qu'au vu du débit très faible il a été décidé de ne pas faire le lit trop large au risque de perdre de l'eau dans le terrain.

Les berges vont-elles être fauchées et laissées en l'état ?

L'entretien des rives est prévu de manière très extensive avec des interventions de fauche très ponctuelles tous les 2-3 ans, sans moyen mécanique, conformément aux exigences de l'espace cours d'eau (OEaux, art 41c al. 3). L'objectif est de favoriser une implantation naturelle en mégaphorbiaie (hautes herbes) et des buissons afin d'assurer un ombrage suffisant au cours d'eau. Les arbustes seront élagués pour éviter une implantation en bosquet boisé.

Une conseillère explique que ce qu'on cherche avec ce type de revitalisation ce sont des milieux marécageux (qui ont presque complètement disparu). C'est pourquoi il lui semble nécessaire d'avoir un lit assez large pour permettre le développement de ces milieux et qu'il n'est pas important s'il y a des périodes sans eau.

M. Apothéloz est d'accord avec cette remarque et va vérifier si c'est bien l'option qui a été retenue.

Intégration du projet

Le projet a pris en compte et consultés les différents groupes utilisant ce lieu :

- *Equissima : le parcours de cross est compatible avec les mesures de revitalisation, moyennant des adaptations mineures de parcours qui ont été discutées en séance. Les organisateurs sont enthousiastes de l'amélioration paysagère du site apportée par la revitalisation qui rendra le site plus attrayant.*
- *L'exploitation du télésiège et la pratique de la luge sont également compatibles avec les mesures proposées.*
- *L'exploitant agricole a également été consulté lors de l'avant-projet. L'ensemble de ses parcelles agricoles reste accessible après revitalisation.*

Il faut aussi savoir qu'il y a toujours une pesée d'intérêts entre les promeneurs, les cavaliers et l'agriculture sur cette plaine. La vocation multiple de Mauvernay n'est pas remise en cause.

À la question de savoir où se situeraient les éoliennes par rapport à ce secteur. M. Hildbrand répond que les emplacements prévus ne se situent pas dans le même secteur et n'impliqueront aucune modification ultérieure. M. Apothéloz ajoute qu'il y aura un chemin d'accès aux éoliennes qui passera à proximité des captages. L'emplacement des éoliennes ne se chevauche pas avec le projet de revitalisation. Il n'y a pas non plus de conflit avec la planification des travaux.

Au sujet de l'avancée du projet, M. Hildbrand répond que la mise à l'enquête a eu lieu. M. Apothéloz ajoute qu'elle s'est terminée à fin mai et qu'elle n'a pas suscité de remarques.

Financement

La part de financement de 35% de la Confédération et de 60% du Canton est-elle assurée dans le temps ?

M. Hildbrand répond que lors de dépôt de demande pour des projets de ce genre il y a soit une base légale (cf. Ordonnance sur la protection des eaux, art. 54a et b), soit un contact préalable. Ici le financement est assuré mais il ne peut pas garantir que ce soit toujours le cas dans 15 ans. Il rajoute que ce sont de gros projets qui mobilisent des équipes dans un service qui gère déjà d'autres gros projets. Il faut donc faire attention de prioriser les bons objets, mais ce type de financement est en effet très incitatif. Les crédits de la Confédération sont assurés jusqu'en 2030.

Pourquoi la précision estimée à 25% sur les montants ?

M. Apothéloz répond que le préavis a été rédigé avant d'avoir le retour des soumissions, ces chiffres ronds représentent une estimation.

Les charges d'amortissements de ce projet dont on recevra le remboursement du 95% sont mises comme si on ne sera jamais remboursés ?

M. Hildbrand répond que ce genre de calcul n'est pas fait par son service mais par le Service des finances. M. Apothéloz ajoute qu'en l'occurrence il est d'accord et que le calcul ne correspondra pas aux intérêts effectifs.

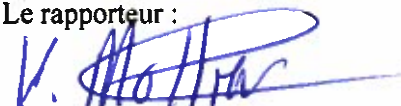
Conclusions de la commission

Le vœu : « *Améliorer le potentiel écologique du projet en favorisant les milieux les plus rares, en particuliers les milieux humides et marécageux* » a été adopté par **8 oui, 2 non et 1 abstention**. M. Hildbrand signale que le service peut s'engager à examiner avec soin cette proposition et faire les modifications nécessaires avant de lancer les soumissions.

Les conclusions 1 à 4 ont été votées de manière groupée et ont été acceptées à l'unanimité.

Lausanne, 22 septembre 2021

Le rapporteur :



Vincent Mottier

Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne

Préavis N° 2021 / 10

Lausanne, le 4 février 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé et objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de lui allouer un crédit d'investissement de CHF 650'000.- en vue d'assurer des travaux de rénovation intérieure du temple de Sévelin et de le raccorder au réseau de chauffage à distance (CAD) de la Ville de Lausanne. La demande de crédit se fonde pour cela sur la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public qui stipule, à son article 23 (al. 1 et 2), que : « Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD). Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées »¹. Il est à noter que le temple de Sévelin, à l'instar de la quasi-totalité des lieux de culte réformés, fait partie du patrimoine administratif de la Ville de Lausanne.

Le chauffage à distance est alimenté majoritairement par la récupération des rejets thermiques de TRIDEL SA. La décarbonisation des bâtiments étant une priorité du plan climat municipal, toutes les sources de chaleur renouvelable locale seront exploitées pour tendre à long terme vers un mix énergétique du CAD 100% renouvelable.²

2. Préambule

C'est en 1947 que la paroisse de Tivoli-Montelly-Malley a été créée pour décharger les autres paroisses. En 1949, l'Association du Temple de Sévelin est fondée dans le but de construire un temple, en remplacement d'un baraquement militaire en bois qui servait de chapelle. Le quartier est alors en plein essor. Sis sur la parcelle n° 4'504, à l'embranchement de l'avenue de Provence et du chemin de Montelly, le temple de Sévelin se fait discret. Il a été construit de 1959 à 1961 par les architectes Jean-Pierre Cahen et Pierre Margot et est ensuite devenu propriété communale en 1966. Avec son haut clocher, il marque le site ainsi que le début des quartiers de l'ouest lausannois.

Du point de vue architectural³, le temple se caractérise par une volumétrie très épurée, qui renforce sa valeur de repère et d'intégration dans un contexte urbain disparate. Le centre paroissial se compose d'une nef, d'un beffroi, d'une maison de paroisse avec une masse de béton assez dense, ainsi que d'un portique. La structure des murs de béton coulé sur place est laissée brute de décoffrage. La galerie métallique qui relie les volumes équilibre par sa légèreté un relatif effet de masse des volumes de béton. Le beffroi est traité sous la forme d'un bloc de béton, dont deux faces ont été laissées ouvertes pour signaler l'église avec netteté. La nef est une salle oblongue au plafond presque plat et sombre. Face à l'entrée, sur le mur du chœur crépide beige clair apparaissent les lignes légères d'une croix de bois blanc monumentale. La façade qui donne sur l'avenue de Provence, avec sa grande

¹ RSV - 180.05, Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007.

² Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, rapport-préavis N° 2019/30 du 15 août 2019. L'élaboration du plan climat se poursuit avec l'objectif de présenter à votre Conseil une méthodologie et des premiers objectifs chiffrés en fin de l'année ainsi que le rapport-préavis N° 2020/54 du 7 janvier 2021 « Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne »

³ Dave Lüthi et consorts, Lausanne : Les lieux sacrés, PCL Presses Centrales SA, Renens, 2016, pp 214-215.

paroi translucide, laisse pénétrer une généreuse lumière. A l'intérieur, l'aménagement est simple, dénotant une recherche de dépouillement. Avec la lumière filtrante, cela confère à l'intérieur une ambiance de calme et de sérénité qui contraste fortement avec l'âpreté de l'environnement. Accompagnée d'une arborisation caractéristique de son temps, l'architecture volontairement brute et austère de l'édifice témoigne de la volonté des protestants de réformer leur art dans les années 1950-1960.

Il est à noter également que l'ensemble du temple est répertorié au recensement architectural en note *2*, inscrit à l'inventaire depuis le 11 février 2002, d'importance régionale, exigeant la conservation de sa forme et de sa substance.

Du point de vue de la conservation du bâtiment, de manière générale, l'apparence extérieure du temple, ainsi que son aspect intérieur sont tout à fait satisfaisants, car l'église a été régulièrement entretenue.

3. Raccordement au réseau de chauffage à distance et amélioration de l'efficacité énergétique du temple de Sévelin

Depuis sa construction, le temple de Sévelin est alimenté au chauffage électrique. Ce système, aussi bien pour son coût que pour son impact écologique, devient très problématique. La facture annuelle d'électricité, uniquement pour le chauffage, se situe actuellement en moyenne entre CHF 20'000.- et CHF 25'000.-. Les Services industriels de Lausanne (SIL) ayant programmé de réaliser des travaux de raccordement au chauffage à distance (CAD) de la parcelle voisine, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ), en charge des affaires religieuses, en a profité pour demander aux SIL de réaliser le raccordement du temple dans le prolongement des travaux projetés. Avec le CAD, le coût estimé de l'énergie consommée sera réduit environ de moitié, soit CHF 10'000.- par an. Après la cathédrale, Bellevaux, la Croix-d'Ouchy, St-Mathieu et la Sallaz, le temple de Sévelin est le sixième édifice ecclésial à être raccordé au CAD.

3.1 Raccordement au CAD par les SiL

Le coût de raccordement au CAD est facturé au propriétaire qui demande le raccordement. Les travaux sont réalisés par les SIL et leur limite de propriété s'arrête aux appareils de comptage de la chaleur, juste après les vannes d'entrée sur le réseau primaire. En d'autres termes, ce sont la conduite « aller » depuis le réseau jusqu'à y compris la chambre de mesure, ainsi que la conduite « retour » depuis le compteur jusqu'au réseau existant, qui font parties intégrantes de la livraison du CAD. Au-delà, la responsabilité revient à la DEJQ d'installer le reste des conduites primaires et des équipements intérieurs de chauffage.

A cet effet, une convention de raccordement au réseau de distribution du CAD et à la fourniture de chaleur a été passée entre la DEJQ et les SIL. Ces derniers vont en outre fournir, installer, programmer et configurer le matériel nécessaire à la télégestion des installations de production et de distribution de chaleur de l'édifice. Les prestations fournies dans ce cadre feront également l'objet d'un contrat de télégestion à part.

3.2 Installation des conduites et des équipements de chauffage

Une fois que les SIL auront raccordé le temple au CAD, le reste des travaux d'implémentation de chauffage liés à la fourniture, au montage et à l'isolation des autres conduites primaires, ainsi que des équipements à l'intérieur de l'immeuble seront ensuite effectués par un installateur de chauffage dûment agréé. Ces travaux concernent principalement l'installation :

- d'une sous-station compacte pour chauffage à distance à raccorder dans l'armoire électrique fixée au mur ;
- de composants côté primaire : une vanne de réglage de débit avec servomoteur, une sonde de température de départ, une sonde de température de retour, des brides et contre-brides sur échangeur de chaleur tubulaire ;

- de composants côté secondaire : un échangeur de chaleur, une sonde de départ, une sonde de retour, un thermostat de sécurité, une soupape de sécurité, un manomètre, un filtre, une vidange, un raccord pour vase d'expansion ;
- de deux groupes de chauffage et d'un chauffe-eau avec isolation thermique ;
- d'une tuyauterie de raccordement de la nouvelle introduction CAD à la nouvelle sous-station, au nouveau chauffe-eau et à la nouvelle distribution de chaleur ;
- d'un hydromètre et des vannes d'arrêt ;
- d'une isolation des conduites neuves en chaufferie ;
- de parois chauffantes, radiateurs ;
- d'une tuyauterie de raccordement depuis la chaufferie jusqu'aux nouveaux radiateurs ;
- d'une vanne thermostatique et d'un raccord de retour pour radiateur.

3.3 Désamiantage

Dans le canton de Vaud, le dépistage amiante est obligatoire lors de travaux. Depuis le 1^{er} mars 2011, l'article 103 a, alinea 1^{er} de la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) oblige les propriétaires qui désirent entreprendre des travaux de démolition ou de transformation de leurs bâtiments, de les soumettre à une détection d'amiante. En appui de la loi, des directives d'application ont été édictées⁴. Le diagnostic amiante doit donc permettre d'identifier les risques et définir les précautions d'entretien et d'utilisation des matériaux contenant de l'amiante, ainsi que les opérations de désamiantage nécessaires. La détection ne concerne toutefois que les bâtiments construits avant 1991 et lors de travaux soumis à autorisation.

Le temple de Sévelin en faisant partie, un rapport amiante a été effectué en octobre 2012 ; il sera complété par une expertise avant travaux. Le diagnostic a montré que le temple contenait de l'amiante. D'après l'expertise, aucun local inspecté ne présentait une situation d'urgence potentiellement dangereuse (degré d'urgence I) qui justifierait une intervention immédiate. Cependant, pour le local de cuisine au rez-de-chaussée, le rapport a recommandé que des mesures d'assainissement de l'amiante (degré d'urgence II) soient effectuées avant le début des travaux de raccordement au CAD.

Après le nettoyage final, il sera éventuellement procédé à des mesures de la qualité de l'air afin de s'assurer qu'il ne subsiste plus aucun résidu d'amiante.

3.4 Amélioration de l'efficacité énergétique et travaux complémentaires d'entretien

Il convient d'abord de signaler que le temple est chauffé au maximum à 18°C (augmenté à 20°C lors du culte dominical) en hiver, ce qui constitue déjà une contribution importante à la réduction de l'impact énergétique dans le sens où chauffer un degré en moins permet de réaliser 7% d'économie. Ensuite, dans la foulée de l'installation du CAD, des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique vont être menés. Il va ainsi être procédé :

- à l'étanchéité et à l'isolation des deux toitures plates ;
- au complément éventuel d'isolation des murs du rez-de-chaussée et des sous-sols ;
- à l'amélioration thermique des fenêtres du hall et de la salle paroissiale ;
- au remplacement des fenêtres des bureaux au sous-sol, des locaux de cuisine ainsi que des sanitaires.

Divers travaux complémentaires seront effectués en amont et en aval de l'assainissement. Il s'agit notamment des travaux de :

- maçonnerie : carottages, réfection crépis et rhabillage des gaines et obturations coupe-feu ;

⁴ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/construction/batiments_publics/dossiers/amiante/Directives_amiante_VD.pdf

- électricité : dépose et évacuation des radiateurs électriques, nouvelles lignes, lustrerie, mise en place du nouveau tableau électrique chauffage et contrôle OIBT ;
- menuiserie : caissonnage des conduites, création d'un local technique dans l'ancien abri de protection civile qui a été mis hors service ;
- revêtement de sols : réfection et revêtements de sols et murs suite modifications et raccordements, pose d'un nouveau lino salle de paroisse, sacristie et nef ;
- carrelage : réfection du carrelage et passage de murs sanitaires existants ;
- sanitaires : remplacement des WC au sous-sol ;
- peinture : bureaux au sous-sol et réfection des peintures ou crépi des murs de la nef.

4. Coût des travaux

Raccordement au CAD - Travaux d'entretien - Amélioration de l'efficacité énergétique			Coût TTC
Nature des travaux	CFC	Description des travaux	Budget
Désamiantage	110	Désamiantage, colles de carrelages, de lino, joints mastic des fenêtres, peinture des plafonds, revêtement de sol	30'000
Echafaudages	211	Montage et démontage pont roulant intérieur	3'000
Maçonnerie	211	Réfection crépis, carottages, rhabillages de gaines et obturations coupe-feu	8'000
Fenêtres	221	Remplacement des fenêtres alu hall, salle paroisse sans la nef !!	65'000
	221	Fenêtres des bureaux sous-sol et locaux sanitaire cuisine	13'000
	221	Pont roulant extérieur	5'000
Ferblanterie	222	Remplacement des ferblanteries des acrotères des toitures	10'000
Paratonnerre	223	Réfection paratonnerre	2'000
Etanchéité	225	Etanchéité et isolation des 2 toitures env. 520 m2	110'000
Isolation des murs	227	Compléments éventuels d'isolation et doublages des murs de la nef à l'intérieur et des bureaux sous-sols (sans toucher aux parties de façades de la nef en fibre de verre)	37'000
Electricité	230	Démontage et évacuation des radiateurs électriques, lignes, différentes modifications d'installations d'électricité	7'500
	231	Tableau électrique du chauffage	7'500
	233	Lustrerie et remplacement de sources lumineuses	10'000
Chauffage	240	Conduites et radiateurs depuis la sous-station y compris isolation conduites, batterie comprenant 3 groupes, nef, salle s-sol, sanitaires	105'000
CAD	240	Conduites, fouilles dans route, parc, terrain, remise en place terres et goudron y compris traversées mur façade et rhabillages, jusqu'au collecteur, échangeur, etc.	130'000

CAD	240	Installation de télégestion automate et matériel de commande	17'000
Sanitaires	250	Travaux divers de sanitaire, remplacement des WC sous-sol	10'000
	250	Remise en ordre des alimentations de la cuisine	2'500
Menuiserie	273	Caissonnage des conduites et divers travaux de menuiserie	10'000
	273	Création d'un local technique dans l'ancien abri PC du sous-sol	2'500
Revêtements de sols	281	Réfection revêtements de sols et murs suite modifications et raccordements	3'500
	281	Nouveau lino salle paroisse et sacristie	11'000
	281	Nouveau revêtement de sol de la nef	20'000
Peinture	285	Réfection peintures plafonds salle paroisse et hall + sacristie et/ou crépi des murs de la nef	17'000
	285	Rhabillages divers peinture et crépissage ou fermetures de gaines	3'500
Divers	289	Divers et imprévus	7'000
Orgue	904	Protection de l'orgue	3'000
Total estimatif			650'000

5. Impact sur le développement durable

Le CAD permet de valoriser les rejets thermiques de l'incinération des déchets ménagers par TRIDEL S.A. et des boues d'épuration par Epura S.A., qui constituent environ deux tiers de son approvisionnement en chaleur. La décarbonisation des bâtiments est une priorité municipale : l'approvisionnement du CAD tendra à long terme vers le tout renouvelable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le plan des investissements correspondant à la date prévue pour l'adoption du préavis prévoit un montant de CHF 650'000.-.

(en milliers de CHF)	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépenses d'investissement	650	0	0		0	650
Recettes d'investissements						0
Total net	650	0	0	0	0	650

Comme développé au chapitre 3, les économies réalisées par le passage au CAD apporteront une diminution des charges de CHF 10'000.-. La télégestion des installations permet d'en optimiser le fonctionnement et d'intervenir rapidement en cas de panne ou de dérive de consommation. L'abonnement annuel se monte à CHF 2'100.-. Cette dernière charge pourra être absorbée par le biais du budget ordinaire.

7.3 Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 2%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 7'200.- par année, à compter de l'année 2022.

7.4 Charges d'amortissement

En prenant en compte une durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 130'000.- et seront comptabilisées à partir de 2022.

	2022	2023	2024	2025	Total
Personnel suppl. (en EPT)					
(en milliers de CHF)					
Charges de personnel					0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	7,2	7,2	7,2	7,2	28,80
Amortissements	130,00	130,00	130,00	130,00	520,00
Total charges suppl.	137,2	137,2	137,2	137,2	548,8
Diminution de charges	-10,00	-10,00	-10,00	-10,00	-40,00
Revenus					0,0
Total net	127,20	127,20	127,20	127,20	508,80

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2021/ 10 de la Municipalité, du 4 février 2021 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de financer les travaux relatifs au raccordement au chauffage à distance du temple de Sévelin ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, rubrique n° 5013.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 61

chargée de l'examen du préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne

Présidence :	Joël TEUSCHER
Membres présents :	Caroline ALVAREZ HENRY Jean-Marie CHAUTEMS Vincent BRAYER Maurice CALAME Jean-Daniel HENCHOZ Ilias PANCHARD (rempl. Jean-Michel BRINGOLF) Karine ROCH Johan PAIN Vincent VOUILLAMOZ Jean-Luc CHOLLET
Membres excusés :	Georges-André CLERC
Représentant-e-s de la Municipalité :	David PAYOT, directeur ; Estelle PAPAUX, secrétaire générale ; Elsa KURZ, secrétaire générale adjointe ; Olivier MONNEY, gérant technique
Notes de séances	Denis MERMOUD, assistant du directeur

Lieu : Temple de Sévelin, salle de paroisse,

Date : mercredi 31 mars 2021

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 17 h 30

1. Visite du bâtiment

Après les présentations d'usage, la commission a pu visiter tous les locaux ainsi que les extérieurs afin d'évaluer l'impact et la pertinence des travaux proposés. La discussion a été libre et de nombreuses questions ont été posées. Les points importants sont repris dans la suite du rapport.

2. Présentation de la municipalité

La Municipalité rappelle que l'enjeu premier concerne le chauffage à distance, avec un calendrier dicté par l'opportunité de le raccorder à ce système. Ensuite se présentent l'opportunité et la nécessité de travaux d'assainissement et de rénovation partielle des locaux pour la partie paroissiale. Le bâtiment est un lieu qui a la pertinence d'accueillir des communautés et des événements en lien avec la paroisse, ainsi que des activités de l'EERV, telles que La Pastorale.

3. Tour de table

Plusieurs commissaires posent des questions générales. Il est relevé qu'il n'y a pas à ce jour de solution concrète pour le chauffage de la nef, l'estimation proposée se base sur un

Conseil communal de Lausanne

calcul au volume et il reste une marge de divers. Des commissaires émettent des doutes sur ce point.

Des commissaires relèvent que le projet aurait pu être mieux intégré au sein du quartier, notamment pour que la population ait un meilleur accès au lieu.

Il est également relevé que le préavis va déjà assez loin et permet une rénovation partielle avec un détail précis des coûts qui s'avère nécessaire dans le cadre de travaux plus gros liés à l'assainissement du chauffage.

La municipalité rappelle le rôle des communes de mettre des lieux à disposition des paroisses. La polyvalence des lieux et la contribution des paroisses à la vie de quartier, que la Ville de Lausanne promeut, est au-delà du cadre de ce préavis qui traite en priorité des points techniques.

4. Analyse des points spécifiques du préavis

Point 3 : Le coût de l'énergie consommée sera réduit de moitié de par le fait du chauffage à distance uniquement. Les éventuelles améliorations énergétiques du bâtiment (fenêtres par exemple) ne sont pas prises en compte.

Point 3.3 : Les chiffres tels que le montant du désamiantage sont basés sur des soumissions. Le chiffre est précis.

Point 3.4 : Les SiL n'ont pas effectué de diagnostic énergétique. Cette procédure n'est pas obligatoire. Il est relevé par la Municipalité que les compétences relatives à la spécificité des lieux de cultes se concentrent au domaine Culte et Temples. Il est également relevé que le chauffage de la nef ne se fera plus par les tubes intégrés aux bancs. La solution finale reste à élaborer, notamment afin de respecter le bâtiment.

Point 8 : Un vœu est prononcé par un commissaire afin de solliciter le service d'architecture de la Ville. Un amendement est demandé pour la conclusion 1 qui omet les rénovations afin de la ramener en cohérence avec le titre du préavis. Si le service d'architecture n'a pas été sollicité pour ce projet spécifique, la Municipalité relève qu'il accompagne régulièrement la planification des travaux.

5. Décisions

Vœu : « *Solliciter le Service d'architecture pour un diagnostic d'état du bâtiment et une étude d'assainissement énergétique.* » Il est adopté avec 3 oui et 8 abstentions.

Amendement : La conclusion 1 est amendée à l'unanimité comme suit : « d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de financer les travaux relatifs à *la rénovation partielle et au raccordement au chauffage à distance du temple de Sévelin* ».

Conclusion(s) de la commission : Les 3 conclusions amendées du préavis sont votées en bloc, à main levée, et acceptées par la majorité des membres présents avec 8 oui et 3 abstentions.

Lausanne, le 15 avril 2021

Le rapporteur :

 Joël Teuscher

Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts

« Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »

Rapport-préavis N° 2021 / 35

Lausanne, le 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En réponse au postulat susmentionné, la Municipalité propose d'améliorer la marge de manœuvre financière des 15 Commissions d'établissement lausannoises (CET), afin de mieux centraliser et anticiper les dépenses liées à leurs projets respectifs. Outre une procédure budgétaire interne plus adaptée à leur fonctionnement, la Municipalité préconise d'attribuer annuellement CHF 3'000.- supplémentaires à l'ensemble des CET. Pour certains projets spécifiques, ce montant pourrait être complété ponctuellement par le Service des écoles et du parascolaire (SEP) en charge des CET, dans la mesure de ses possibilités.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis a pour objet la réponse au postulat déposé le 11 juin 2019 par Mme Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » qui préconise la création d'un fonds, alimenté par le solde des budgets de fonctionnement des 15 Commissions d'établissement lausannoises (CET). Leur objectif est de mettre à disposition les sommes non utilisées de certaines CET pour financer un projet plus important ultérieurement ou dans une autre CET.

3. Préambule

Le Conseil des établissements lausannois (CEL) est une structure relevant de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du Canton de Vaud. Il permet aux différents acteurs et partenaires de l'école d'échanger sur les sujets qui animent la vie scolaire et appuie l'ensemble des écoles lausannoises dans l'accomplissement de leur mission.

Le 21 avril 2009, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis N° 2008/46 relatif à la création du CEL, remplaçant l'ancienne Commission scolaire. Le 31 janvier 2017, le Conseil communal approuvait la révision du règlement du CEL, afin de mettre à jour quelques points techniques et organisationnels et tenir compte du passage de douze à quinze établissements scolaires.

4. Contexte lausannois et institutionnel

4.1 Cadre légal

La modification de la loi scolaire adoptée par le Grand Conseil en 2006 instituait au niveau cantonal la mise en place des conseils d'établissements, en leur donnant pour mission de concourir à l'insertion de l'école dans la vie locale, d'appuyer l'ensemble des acteur·trice·s des établissements scolaires, notamment dans le domaine éducatif, et de favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les établissements scolaires, les autorités locales, les habitants et les parents d'élèves. La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du 7 juin 2011 a maintenu l'obligation pour les autorités communales ou intercommunales de créer un conseil d'établissements et de garantir son budget de fonctionnement (art. 31 et ss).

4.2 Contexte et fonctionnement lausannois

A Lausanne, dans une logique de proximité et de quartier, il a été institué une Commission d'établissement (CET) pour chacun des 15 établissements scolaires. Cette configuration permet à ces structures de se positionner à l'échelle d'un établissement (ce dernier pouvant compter jusqu'à huit bâtiments scolaires). Chaque CET réunit des représentant-e-s des parents, des organisations ou associations de quartier, des professionnel-le-s de l'école et des autorités politiques communales. Chacune élit en outre un-une président-e, un-e vice-président-e et un-e secrétaire, qui forment le « bureau » de la CET.

Par ailleurs, quatre délégué-e-s de chacune des CET et les directrices-teurs d'établissement se rencontrent deux fois l'an au sein du Conseil des établissements lausannois (CEL), sous la présidence du conseiller municipal en charge de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. De ce fait, le CEL constitue un espace de coordination entre les établissements, d'échange de pratiques, de discussion sur de sujets transversaux et de relais vers la Municipalité, voire les autorités cantonales.

Les CET sont également en lien avec les Conseils des élèves, lesquels sont invités à se réunir régulièrement dans le cadre de la Commission des élèves lausannois.

Enfin, les membres sont indemnisés par des indemnités de présence. Les séances sont publiques et les procès-verbaux accessibles via le site internet de la Ville. Le suivi organisationnel et administratif est assuré par le SEP.

5. Budget des Commissions d'établissement

Dès leur création, les Commissions d'établissement lausannoises (CET) ont chacune été dotées d'un budget de CHF 1'000.- par année pour leur permettre de financer des projets propres ou apporter leur appui à des initiatives tierces en lien avec leurs missions. Si ces budgets sont gérés par chaque commission sous la houlette de leur bureau, ils sont administrativement dépendants du SEP, qui en assure le suivi. Chaque dépense est validée à la fois par le/la président-e de la CET concernée et le SEP, au moyen d'un formulaire ad hoc.

5.1 Bilan des activités

Au fil des ans, de nombreux projets ont été mis sur pied : conférences, cafés-parents, balades inter-collèges, visites des bâtiments avant la rentrée scolaire, journal d'établissement, traductions de règlements d'établissement, etc.

Ces projets voient le jour à l'initiative des membres des CET et grâce au temps qu'ils y consacrent. Ils sont financés avec le budget attribué par la Ville mais également parfois grâce à d'autres moyens tels que des aides en nature par des Services de la Ville ou des tiers.

5.2 Analyse des dépenses

La somme des dépenses des CET comptabilisées pour les années 2014 à 2020, ainsi que la moyenne par CET, figurent dans le tableau ci-dessous, en francs CHF.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total CET	6'784	3'850	9'513	11'846	11'511	10'587	4'804
Moyenne par CET	565	320	634	789	767	705	320

La moyenne des dépenses a logiquement évolué dès 2016, puisque trois nouvelles CET ont vu le jour, suite à la création de trois nouveaux établissements scolaires. Les dépenses de l'année 2020 ont été moindres en raison de la situation sanitaire (COVID-19).

Force est de constater que les CET ne dépensent pas systématiquement l'entier de leur budget annuel. Il reste par conséquent un solde disponible de quelques milliers de francs à la fin de chaque année civile. Dans le même temps, certaines CET peinent à trouver les moyens nécessaires pour réaliser l'un ou l'autre projet plus conséquent et le SEP est parfois amené à faire des équilibres.

Le postulat cherche donc à remédier à ce problème bien connu des CET.

6. Enjeux

Le fonctionnement budgétaire au rythme de l'année civile s'adapte mal à la réalité des CET, lesquelles fonctionnent plutôt au rythme des années scolaires. Ainsi, à la rentrée scolaire de fin août, le financement des activités du début de l'année scolaire doit se faire avec le solde restant de l'année scolaire précédente. Parallèlement, certains événements ne sont pas organisés tous les ans (par ex. assemblée des parents avec invitation d'un conférencier reconnu).

Pour rappel, les postulant·e·s ne demandent pas une augmentation budgétaire, mais une utilisation efficiente des budgets alloués en préconisant la mise en commun des montants non dépensés à la fin de chaque année civile, grâce à la création d'un Fonds commun.

Suite au dépôt du postulat, la Municipalité a examiné la faisabilité de la requête des postulant·e·s et une discussion a été ouverte à ce sujet lors de la séance du Conseil des établissements le 31 octobre 2019.

La proposition des postulants, soit la création d'un fonds permettant de thésauriser les montants restants en fin d'année, s'avère lourde du point de vue administratif et comptable, au vu des faibles enjeux financiers.

7. Solution retenue

Attachée à promouvoir l'ancrage des écoles dans les quartiers, la Municipalité souhaite faire en sorte que les CET continuent de développer des activités de proximité et trouvent leur place dans le cadre d'une politique de quartiers vivante et dynamique. Pour ce faire, un fonctionnement favorisant la continuité des activités et des projets, dans une logique d'association, est préférable à une logique trop liée au rythme de l'administration communale ou impliquant des démarches trop lourdes risquant de paralyser les projets.

Sensible à la démarche des postulant·e·s et vu les règles financière qu'elle s'impose, la Municipalité préconise une solution alternative avec d'une part, la mise en commun formalisée des budgets annuels alloués à chaque Commission et d'autre part, une augmentation budgétaire permettant une marge de manœuvre plus grande.

Premièrement, le service en charge des écoles et, par conséquent des CET, établira un tableau de suivi permettant, à des moments définis durant l'année civile, de répartir les dépenses prévues selon les indications données par chaque Commission. Concrètement, à mi-janvier et à mi-septembre, les CET renseigneront le service sur leurs besoins financiers prévus durant l'année civile ou au contraire, indiqueront si elles ne comptent pas dépenser une partie de leur budget. Une fois ces informations collectées, le service proposera une nouvelle répartition des budgets alloués entre les différentes CET.

Deuxièmement, la Municipalité propose d'augmenter le budget global des Commissions d'établissement à hauteur de CHF 3'000.- par année, supporté par le budget de fonctionnement ordinaire du Service des écoles et du parascolaire. La moitié de ce montant sera réparti entre les quinze CET et le solde permettra de financer les projets plus importants de l'année en cours.

Enfin, comme cela est déjà le cas actuellement, le service en charge des écoles continuera à proposer son appui aux CET, en les orientant notamment vers les entités communales capables d'apporter un montant en fonction des thèmes du projet, ou en signalant les appels à projet qui peuvent concerner les CET¹. Le SEP pourra en outre prendre en charge le coût de certains projets dans la limite de ses possibilités budgétaires.

¹ Différents soutiens peuvent être sollicités, sous forme d'aides financières, par exemple via le Service de santé et prévention (SSPr) dans le cadre d'un projet de Promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS), ou en nature, comme une aide au démarrage pour la création de jardins potagers via le Service des parcs et domaines (Spadom).

Par ailleurs, la Municipalité propose d'évaluer le fonctionnement et les conditions cadres posées pour les commissions et le conseil d'établissement, d'ici la fin de la prochaine législature, en collaboration avec les membres de ces organes et les différents acteurs du dispositif.

8. Impact sur le développement durable

Les activités des CET correspondent pleinement aux objectifs de cohésion sociale, de liens sociaux de proximité et de vie citoyenne du plan stratégique de développement durable de la Ville de Lausanne.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

10. Aspects financiers

Ce rapport-préavis implique une dépense de CHF 3'000.- sur le budget de fonctionnement du Service des écoles et du parascolaire, financé dans le cadre du budget ordinaire du service.

11. Autres impacts

La solution proposée impliquera un suivi et une procédure de consultation budgétaire bisannuelle des 15 Commissions d'établissement lausannoises, qui sera assurée par le service en charges des écoles.

12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2021 / 35 de la Municipalité, du 1^{er} juillet 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 4

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2021/35 - Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »:

Présidence :	M. Eric Bettens	Les Verts.
Membres présents :	Mme Charlotte de la Baume	Vert'libéral
	Mme Romane Benvenuti	Les Verts
	Mme Constance Von Braun	Les Verts
	Mme Magali Crausaz Mottier	Ensemble à Gauche
	Mme Sarah Depallens	Socialiste
	Mme Séverine Graff	Socialiste
	M. Yusuf Kulmiye	Socialiste
	Mme Josée Christine Lavanchy	UDC
	M. Philippe Miauton	Libéral-Radical
	Mme Esperanza Pascuas Zabala	Socialiste
	Mme Françoise Piron	Libéral-Radical
Membres absents :	Mme Mathilde Maillard	Libéral-Radical
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. David Payot, directeur de EJQ ;	
	Mme Barbara de Kerchove, cheffe de service SEP.	
Notes de séances	Mme Vanessa Maurer, assistante de la cheffe de Service.	

Lieu : Salle SG EJQ, place Chauderon 9, 5e étage

Date : Mercredi 1^{er} septembre

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 18 h 00

Présentation

Ce rapport-préavis répond à un postulat signé par des élu-e-s du Conseil communal, dont la plupart étaient membres des différentes Commissions des établissements lausannois (CET). Chacune des 15 commissions d'établissement dispose d'un budget annuel de 1'000 francs, pour un total actuel de 15'000 non transmissibles ni d'une commission à l'autre, ni d'une année à l'autre.

Les postulants estiment que ce montant est insuffisant pour des événements d'envergure (comme inviter des conférenciers), soit largement suffisant pour les années sans événements. Il est expliqué que les CHF 15'000.- alloués à l'ensemble des CET ne sont effectivement pas dépensés, car chaque CET doit se limiter au montant qui lui est attribué. M. Payot comprend la volonté des CET d'avoir plus de marge de manœuvre. La demande stipulant que le solde non utilisé puisse être reporté à l'année suivante n'étant pas réalisable, la Municipalité a traduit sa volonté d'augmenter cette marge de manœuvre en allouant un montant supplémentaire de CHF 3'000.- pour l'ensemble des CET et en facilitant le partage des montants disponibles entre l'ensemble des commissions.

Selon la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), chaque établissement scolaire doit avoir un conseil d'établissement composé à parts égales de parents, professionnel-le-s de l'école, de

Conseil communal de Lausanne

représentant·e·s politiques et de la société civile (¼ parents ¼ prof école ¼ politique ¼ société civile). Le Conseil des établissements lausannois (CEL) regroupe quatre délégué·e·s de chaque CET. Le CEL, présidé par M. Payot, se réunit 2x/an et constitue un relais auprès des autorités communales, dans le respect du règlement ad hoc de la Ville de Lausanne. Les CET et le CEL sont des structures permettant le partage et les échanges des expériences et visent à faciliter l'ancrage de l'école dans la collectivité locale. Les directeur·trice·s des établissements n'ont qu'une voix consultative tant en CET qu'en CEL.

Les commissions sont diversement actives sur le terrain, avec de nombreux projets. Si les CET sont autonomes dans la gestion de leur budget, celui-ci est porté et suivi par le Service de écoles et du parascolaire (SEP), dans le respect des règles administratives en vigueur. Le fonctionnement budgétaire communal est calqué sur les années civiles, en décalage avec le fonctionnement au niveau des activités des CET qui est calqué sur l'année scolaire. Ce décalage peut être source de complications – le souci de thésaurisation est parfois trop important, ce qui génère un solde non consommé en fin d'année civile.

Discussion générale

Plusieurs commissaires présents se déclarent membres de CET.

Si l'idée principale de pouvoir permettre aux CET d'organiser des événements majeurs (tels que l'assemblée de parents, des conférences, des pique-niques) est comprise par l'ensemble des commissaires, plusieurs points sont discutés et argumentés ci-après :

- Le délai de de réponse au postulat ayant été déposé en 2018
- La constitution d'un fonds constitué des montants non consommés
- La finalité quant à l'objectif d'engagement du montant à disposition des CET
- Les thèmes récurrents distribués aux CET
- L'implication des membres bénévoles dans les CET
- La convocation de commissions pour des montants moindres (disproportion des moyens)

Le délai de réponse au postulat – ayant vu 5 de ses 6 signataires ne siégeant plus au CC.

- M. Payot explique que faute de séance du CEL en période COVID, ce n'est que le 3 juin 2021 que le projet a été discuté en CEL, puis soumis à la Municipalité et publié.
- Une commissaire estime que cette discussion tombe bien finalement, en début de législature, car cela permet de présenter les commissions aux nouveaux·velles élu·e·s. L'objet n'étant pas que pour CHF 3'000.- mais sur une réponse sur le Fonds demandé dans le postulat.

La constitution d'un fonds constitué des montants non consommés qui serait disponible pour les années suivantes.

- Une commissaire propose une répartition pour moitié des 1'000.- à chaque CET et mise à disposition du solde (soit 7'500.-) à l'ensemble des CET pour des projets d'envergure, en cycle alterné une année sur deux
- Un commissaire relève justement qu'un fonds depuis des années aurait approché certainement les CHF 20'000.- à l'heure actuelle, mais ce n'est ni le cas, ni la question.
- La constitution d'un fonds se heurte à l'impossibilité pour la ville de reporter d'une année sur l'autre (comptablement) et à la gestion trop importante pour de si « petits » montants. M. Payot comprend les inquiétudes et confirme qu'un fonds n'est pas possible, mais il estime que cette augmentation de CHF 3'000 – et donc le passage de CHF 15'000.- à CHF 18'000.- en tout – avec davantage de perméabilité d'une CET à l'autre, permet d'apporter une solution élégante au problème, étant donné que la perméabilité d'une année à l'autre n'est pas possible au niveau du budget de la Ville, ce qui est compris par les commissaires.

Conseil communal de Lausanne

La finalité quant à l'objectif d'engagement de ce montant pour chaque CET – celui-ci étant soit trop important (uniquement 43% du montant consommé en moyenne), soit pas assez (pas de consignation des projets abandonnés pour cause de budget trop élevé, mais ce cas est fréquent et la limitation avérée).

- M. Payot rappelle l'obligation légale de la DGEO qui stipule que chaque commune ou association de communes gère un conseil pour son établissement scolaire. A Lausanne c'est l'inverse, il y a une ville pour 15 établissements, d'où la création des CET. La volonté est de mettre en commun des acteurs qui n'ont pas toujours l'occasion de se côtoyer autour des thématiques liées à l'école.
- Il est fait état que des activités sont quand même organisées et que des projets communs à plusieurs CET permettent de mutualiser les coûts.
- Chaque CET rapporte au CEL ses projets réalisés, ce qui donne des idées aux autres CET. M. Payot confirme que c'est une longue présentation, mais qui montre la richesse des activités et des projets. Ces échanges permettent de partager des idées, expériences et préoccupations récurrentes importantes, par exemple le harcèlement et les équipements numériques. M. Payot explique qu'en général, il s'agit de conférences et de formations, mais que certains projets improbables voient aussi le jour, comme par exemple le livre des « Chevaliers de la Bourdonnette », qui avait réuni l'APEMS, le CEL, la CET et un éditeur. Pour des projets de plus grande ampleur, M. Payot indique qu'il y a la possibilité de trouver d'autres financements (cf. discussion en conclusion).

Le sujet de thèmes récurrents est débattu. L'avis à ce sujet est partagé.

- Des échanges et discussions sur des thèmes donnés pourraient apporter un développement et un regroupement au lieu de se disperser dans les idées.
- Proposer des thèmes, serait dommageable pour la liberté des commissions.
- Il y a parfois un fil rouge d'une commission à l'autre. Mais on ne peut pas forcément regrouper toutes les commissions autour d'un même thème.
- M. Payot remarque qu'il faudrait que cela vienne toujours du terrain, par exemple de la part de la séance des président·e·s.

L'implication bénévole des membres des commissions dans l'organisation pour parer à la limitation budgétaire réduit l'implication dans la réunion et les objectifs.

- Une commissaire relève que l'on compte actuellement beaucoup sur le bénévolat, mais que c'est souvent une main d'œuvre féminine et ce sont toujours les mêmes qui donnent de leur temps. Elle refuse qu'on se base toujours sur les mêmes volontaires et qu'on compte sur le travail bénévole des autres.
- M. Payot concède que le bénévolat est une question compliquée et que le sens de l'engagement collectif est variable. Mais le salariat représente aussi le risque de limiter l'engagement et peut donc être un paramètre limitatif et contre-productif.
- Une autre commissaire ajoute que ce n'est pas juste l'idée de faire travailler les parents, mais plutôt celle de moments de partages multiculturels entre élèves et familles avec les spécialités des origines de chacun·e. Elle ajoute que ce sont souvent les papas qui cuisinent leurs spécialités. Les CET engagent les quartiers au-delà des collèves.

La nécessité de convoquer une commission du Conseil Communal, générant des coûts disproportionnés par rapport aux faibles montants dont il est question dans ce postulat.

- Il est répondu que la discussion de ce jour en commission relève bien des compétences des autorités : postulat déposé, réponse est à donner par le biais d'une Commission du CC, quel que soit le « faible » montant dont il est question.

Conseil communal de Lausanne

Examen du rapport-préavis

5. Budget des commissions d'établissement

5.1 Bilan des activités

À la demande ce qui empêche de faire le Fonds commun pour les établissements scolaires, M. Payot répond que chaque CET a droit à CHF 1'000.-, de manière indépendante pour réaliser des projets, sans devoir passer par la Ville - ce qui serait le cas en cas de mutualisation d'un fonds. L'idée, en ayant CHF 1'000.-, réside dans le fait que si un dépassement devait avoir lieu, il serait possible avec une annonce pour profiter d'une partie de ces CHF 3'000.- en plus.

À la demande si les CET restent indépendantes en deçà de CHF 1'000.-, M. Payot répond que la Ville de Lausanne aurait uniquement besoin d'être informée mais pas forcément consultée. La Ville de Lausanne s'engage à ne pas contester les dépenses, dans la mesure où cela s'inscrit dans les objectifs de la CET.

5.2 Analyse des dépenses

Une commissaire, au sujet du 2^e paragraphe, ne voit pas où est le problème pour un petit fonds, comme il en existe un pour la FASL. Si la question est le remboursement. Elle demande donc si on pourrait avoir une caisse avec ce cash. M. Payot répond que dans ce cas, avec un versement, cela devient un subventionnement, or ce n'est pas possible de subventionner les CET, elles devraient se constituer en associations. Par rapport au cash, la Ville ne peut pas distribuer de l'argent sans justificatifs (remboursement des frais).

Un commissaire s'étonne, cette fois-ci, de l'analyse des dépenses très peu détaillée pour ce rapport-préavis. Après un rapide calcul, en moyenne, 43% des moyens mis à disposition sont sollicités. Donc les CET n'ont pas besoin de plus, mais d'une meilleure organisation pour projeter les dépenses. Il trouve donc la réponse positive de la Municipalité de proposer ce montant de CHF 3'000.- en plus, disponible sur demande spécifique. Ces CHF 3'000.- pourraient éviter de renoncer à un projet lorsqu'on approche ou dépasse le montant alloué de l'année par CET.

7 Solution retenue

Un commissaire relève que « l'ancrage dans les quartiers » est une phrase un peu creuse, ce à quoi un autre commissaire rétorque que les CET sont vraiment intégrées dans les quartiers et dans la ville.

Une commissaire souligne que CHF 3'000.- ne feront pas la différence, c'est surtout le besoin de pouvoir organiser ce qu'on souhaite quand il le faut qui est le plus important.

Une commissaire trouve regrettable que seulement 43% des montants soient demandés. Selon elle, il faudrait un peu de souplesse pour pouvoir se lancer dans les projets ; il faudrait aussi une « inter-commission » pour gérer comme il faut ces CHF 3'000.-. M. Payot acquiesce et ajoute qu'il faut une bonne visibilité et un partage au sein des CET pour éviter une autocensure dans le cadre des engagements.

12. Conclusions

M. Payot signale que le vote de la commission n'est pas contraignant pour la Municipalité. Ce montant supplémentaire sera au budget dès 2022. Donc dès fin 2021, les CET n'ont pas besoin de se freiner dans les engagements, ni de s'inquiéter du vote du rapport-préavis par le Conseil communal.

Une commissaire relève que les CHF 1'000.- ne sont pas suffisants dans certains cas et elle estime ces CHF 3'000.- insuffisants s'il y a l'ambition d'un plus grand projet.

Conseil communal de Lausanne

Mme de Kerchove répond en mentionnant le dernier paragraphe de la page 3 du rapport-préavis, dernière ligne de la page 3 : l'ouverture à une discussion est déjà établie.

Chapitre 7. Solution retenue / page 3 « Enfin, comme cela est déjà le cas actuellement, le service en charge des écoles continuera à proposer son appui aux CET, en les orientant notamment vers les entités communales capables d'apporter un montant en fonction des thèmes du projet, ou en signalant les appels à projet qui peuvent concerner les CET. Le SEP pourra en outre prendre en charge le coût de certains projets dans la limite de ses possibilités budgétaires. »

M. Payot rappelle que les CET peuvent participer à des appels à projets (avec des subventions à la clé) pour les initiatives en faveur de la jeunesse, de l'enfance et des familles. Il invite donc les personnes présentes à faire suivre ce message aux commissions qui peuvent s'annoncer auprès du service, pour pouvoir être accompagnées dans ces recherches de financement dans le cadre de leurs projets particuliers. Un commissaire s'inscrit dans ce sens, ces moyens existent et une meilleure communication est nécessaire et sera abordé au prochain CEL.

Conclusion de la commission : La conclusion du rapport-préavis est votée à l'unanimité.

Lausanne, le 4 novembre 2021

Le rapporteur/la rapportrice :
Eric Bettens



Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts déposé le 13 juin 2021 intitulé « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2021 / 54

Lausanne, le 11 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Lausanne est fière de compter de nombreux cafés-restaurants historiques sur son territoire. Soucieuse de les mettre en valeur et de renforcer leur protection, la Ville a lancé une large étude permettant de mettre à jour l'inventaire établi entre 1993 et 2006. 44 établissements historiques ont ainsi été recensés sur la base de critères reposant sur la présence d'éléments anciens, décors et/ou aménagement d'origine avec une permanence d'exploitation à travers cinq décennies. Une action de mise en valeur sera lancée avec différents partenaires (établissements, Lausanne Tourisme, Lausanne à Table, Gastro-Lausanne). Une plaque mettant en avant le label « Café historique de Lausanne » pourra être apposée sur la façade de chaque établissement dès le printemps 2022 et un livre mettant en valeur l'ensemble des établissements sera édité. Enfin, une rubrique « Cafés historiques » sera créée sur le site de Lausanne Tourisme. Des actions de promotion gastronomique prendront place dans un second temps. En parallèle à ces mesures de valorisation, la Ville de Lausanne s'engagera également en faveur d'une meilleure protection patrimoniale de ses cafés historiques.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat déposé par M. Benoît Gaillard et consorts le 13 juin 2017 et intitulé « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». Ce postulat a été pris en considération le 11 novembre 2018 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Il demande à la Municipalité la mise à jour de l'inventaire des cafés historiques, l'étude de la possibilité de demander à l'Etat de Vaud le classement de certains d'entre eux en tant que monument afin de les protéger, ainsi que des mesures de promotion sous les angles touristique, patrimonial et gastronomique.

3. Préambule

En 2017, alors que la brasserie historique « La Bavaria » venait d'être vendue, la Ville de Lausanne a demandé le classement monument historique de la salle du restaurant. Le Canton a répondu à cette requête en attribuant une note *2* à l'immeuble et en l'inscrivant à l'Inventaire. Cette affaire, qui est intervenue peu de temps après que le café du Tramway a été menacé de démolition (mais finalement sauvé), a contribué à remettre la question des cafés historiques et de leur préservation sur la table. Dans la foulée du dépôt du postulat de M. Benoît Gaillard, la Ville de Lausanne, sous la conduite de la déléguée à la protection du patrimoine au Service de l'urbanisme, a lancé une étude relative aux cafés et restaurants dits historiques. La recherche a été effectuée par l'historienne Catherine Schmutz Nicod, entre décembre 2018 et mars 2019, avec comme objectifs de mettre à jour le dernier recensement des bistrotts historiques.

Pour mémoire, le dernier recensement des cafés historiques avait été établi, entre 1993 et 2006, par Dominique Gilliard, architecte et expert pour la Section des Monuments historiques du Canton de Vaud. Il avait débuté ses travaux à la suite de la motion de Pierre Zwahlen au Conseil communal demandant de « *préservier le caractère et le charme intérieurs d'anciens bistrotts, pintes et autres établissements lausannois* », déposée en 1992.

L'étude actuelle rappelle que les cafés et restaurants historiques constituent un thème d'intérêt depuis la fin des années 60 en Suisse romande. Dès la fin des années 80, leur préservation est un sujet d'inquiétude notamment au sein du Conseil communal de Lausanne. L'étude de 2019 part des travaux précédents, actualise la liste des lieux historiques en veillant à sa bonne lisibilité et à leur valorisation. 41 des établissements sélectionnés ont été retenus car ils datent d'avant 1969, disposent tous d'éléments anciens, de décors et/ou d'aménagement d'origine et ont traversé les 50 dernières années en étant de manière permanente un café, une brasserie, une pinte, un tea-room ou encore un restaurant. Trois exceptions sont faites pour des établissements créés dans des bâtiments historiques de grande valeur : Le Kiosque (Saint-François), Le Café Mozart (anciennement Galeries du Commerce, Conservatoire) et Le Castel de Bois-Genoud.

Les 44 établissements historiques lausannois retenus sont les suivants :

La Pinte Besson	Le Chat Noir
La Bavaria	Les Alliés
Le Cygne	Le Mogador
L'auberge de l'Abbaye de Montheron	Wüthrich
Tibits (ex-buffet 1 ^{er} classe de la gare)	Le Barbare
Aux trois Tonneaux	Le Café des Avenues
L'Evêché	Le Lausanne-Moudon
Le Grütli	Le Vieil Ouchy
Le Vieux Lausanne	La Pomme de Pin
Le Café Romand	Le Chalet des Enfants
Le Café de l'Hôtel de Ville	Les Bosquets
La Riviera	L'Indochine
Les Arcades	L'Etoile Blanche
Le Tramway	Le Café de Fontenay
La Brasserie St-Laurent	Le Pointu
L'Hôtel de l'Ours	Inglewood (Café de l'Avenir)
La Couronne d'Or	Le Café de Grancy
Bellerive-Plage	La Croix d'Ouchy
Le Chalet Suisse	Mention spéciale pour les établissements créés dans des bâtiments historiques de grande valeur :
La Brasserie de Montbenon	Le Kiosque (St-François)
Restaurant de la Piscine et de la Patinoire de Montchoisi	Le Café Mozart (Conservatoire)
Le Montelly	Le Castel de Bois-Genoud
Le Lyrique	

Cette liste fera l'objet d'une réévaluation régulière par la Ville.

4. Réponse au postulat

La Municipalité partage les préoccupations exprimées dans le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts quant à l'importance de protéger et valoriser les cafés historiques lausannois et fait sienne les trois demandes du postulant, soit mettre à jour l'étude historique, valoriser les établissements concernés et veiller à une meilleure protection de ces derniers.

Ainsi, par le présent rapport-préavis, la Municipalité rend publique l'étude effectuée en 2019 annexée au présent document. Elle prévoit aussi différentes actions de valorisation réalisés en partenariat avec les établissements Lausanne Tourisme, Lausanne à Table et GastroLausanne.

Une plaque « Cafés historiques de Lausanne » pourra être apposée sur la façade de chaque établissement dès le printemps 2022, une publication, sous la direction éditoriale de la déléguée à la politique du livre, est aussi en préparation. L'ouvrage sortira également au printemps 2022. L'objectif du livre est d'apporter du contenu notamment historique aux lecteurs et lectrices, et non pas de créer un guide de bonnes adresses. D'autres événements promotionnels, en lien notamment avec Lausanne à Table, seront aussi organisés en 2022. Une valorisation en ligne sera assurée, notamment par Lausanne Tourisme.

En ce qui concerne la protection patrimoniale, certains bâtiments abritant un café ou un restaurant avaient reçu une mention indicative « B » comme « bistrot » au recensement architectural du Canton de Vaud. Cependant, cette mention ne correspond pas à une mesure de protection. A ce jour, aucun café n'est recensé ou protégé pour lui-même, seul le bâtiment l'abritant est pris en compte.

En accord avec le conservateur cantonal des monuments, le Service de l'urbanisme soumettra à une commission d'experts choisis par le Canton la liste des établissements historiques lausannois afin de les inclure au recensement et d'envisager la possibilité de leur accorder une protection cantonale particulière.

En parallèle, dans le cadre de la révision du plan général d'affectation, des propositions de protection des établissements historiques seront formulées à l'instar de ce qui se fait à Genève où le plan d'utilisation du sol prévoit le maintien des activités d'animation au rez-de-chaussée des immeubles.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu favorablement au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historique de Lausanne ».

5. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence ni sur le budget d'investissement, ni sur celui de fonctionnement de la Ville. Les actions décrites sont financées par les budgets ordinaires 2021-2022 des services impliqués.

8. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2021/54 de la Municipalité, du 11 novembre 2021 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historique de Lausanne ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : « Cafés et restaurants historiques de Lausanne », révision de 2019, Catherine Schumtz Nicod.



Cafés et restaurants historiques de Lausanne

Révision de 2019



Café du Grand-Pont (disparu) - Musée historique de Lausanne

Mars 2019

Catherine Schmutz Nicod

Historienne des monuments

Introduction

Les cafés et restaurants historiques constituent un thème d'intérêt depuis la fin des années 60 en Suisse romande. Divers films et reportages leur sont dès lors consacrés. Dès la fin des années 80, leur préservation est un sujet d'inquiétude notamment au sein du Conseil communal de Lausanne. Un important travail d'évaluation de la valeur d'un établissement est réalisé à partir du début des années 90 par Dominique Gilliard, architecte et expert pour la Section des Monuments historiques du canton de Vaud. Près de 30 ans plus tard, la thématique est toujours d'actualité. Il s'agit de renforcer la protection de ces lieux emblématiques d'une époque et d'une région, et de mettre à jour le répertoire ainsi que les critères de sélection.

Effectuée entre décembre 2018 et mars 2019, la présente recherche reprend, comme point de départ, les travaux de Dominique Gilliard, accomplis entre 1993 et 2006, de même que les premières listes dressées au début des années 1990 pour le recensement des «bistrots» par la Section Monuments et Sites du Canton de Vaud. Ces documents de travail sont déposés auprès des Archives cantonales vaudoises, de la Division Monuments et Sites du Canton de Vaud et des Archives de la Ville de Lausanne. L'ensemble de ces documents ont été consulté dans le cadre de ce travail.

Les objectifs du présent travail sont de mettre à jour la dernière liste existante de 122 objets établie par Dominique Gilliard, d'en éliminer les cafés et restaurants disparus, ainsi que d'ajouter de nouveaux objets. En effet, la notion de patrimoine s'élargit, le regard sur le patrimoine évolue constamment; il en va ainsi de sa protection.

Au final, 44 objets ont été retenus pour leur caractère historique de par leur longévité et/ou leur ancienneté. Ils présentent tous un aménagement ou un décor intérieur resté en place depuis leur construction ou installation en établissement public, avec une persistance de la typologie.

Les «vieux bistrots»: un thème d'intérêt depuis la fin des années 1960 en Suisse romande

Les [archives en ligne de la RTS](#) et le site notrehistoire.ch permettent de visionner une dizaine de reportages et films sur le sujet des vieux cafés. Le premier en date est d'Alain Tanner, tourné en 1969 dans le buffet de la gare de Lausanne, dans l'espace réservé à la 2^e classe, - un [reportage](#) qui suit un serveur tout au long de ses journées. En 1973, Raymond Vouillamoz s'imprègne de [l'ambiance du Café de la Pointe à Genève](#), Boulevard du Pont-d'Arve. En 1981, Jean-Pierre Goretta, plus tranchant, filme [La mort des pintes](#), pour l'émission Tell Quel.

En 1984, l'*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud* présente aussi le thème de la vie des cafés¹, leurs usagers et leur cadre. Le constat, sans appel, est que ceux-ci «disparaissent et se transforment». La problématique est déjà posée. Dès la fin des années 1980, une vaste étude statistique, appelée *Bistrographie lausannoise*, est menée par les Archives de la Ville (AVL) et Connaissance 3, sous la direction de Gilbert Coutaz, alors directeur des AVL.

En 1992, alors que cette étude touche à sa fin, la motion de Pierre Zwahlen au Conseil communal demandant de «préserver le caractère et le charme intérieurs d'anciens bistrotts, pintes et autres établissements lausannois» est déposée. C'est le point de départ des travaux de Dominique Gilliard (1993-2006).

Les travaux de l'architecte Dominique Gilliard, expert Monuments historiques (1993-2006) et leur suite

Le rapport de Dominique Gilliard, rédigé en 1993, avec addendum en 1995, permet à la Municipalité de répondre à la motion P. Zwahlen.

Il définit cinq critères pour évaluer la valeur historique d'un établissement:

1. La valeur historique

Valeur d'ancienneté certes, mais seulement pour les établissements les plus reconnus (catégories I-II) et prenant en compte quelques exemples du début du 20^e siècle.

2. La valeur d'authenticité

Cette valeur reste indépendante de la période historique ou contemporaine à laquelle l'établissement a été conçu, qu'il soit d'origine ou transformé.

3. Homogénéité des lieux

Appréciation prise dans un sens large, en tenant compte des apports dans le temps et l'équilibre qui se dégage de l'ensemble ainsi constitué.

4. Qualité des aménagements

Il s'agit plus particulièrement de qualités mobilières et immobilières des lieux; de la cohérence à la valeur d'ensemble ou d'intégration.

5. Apports artistiques

¹ Terme générique employé dans le canton de Vaud pour dénommer un lieu public où l'on boit aussi bien du café que du vin ou de la bière.

Par l'observation des éléments décoratifs (fresques, stucatures, ferronneries, vitraux, etc.) apportant à l'ensemble des lieux une qualité originale.

En vue de dresser sa liste, Dominique Gilliard rédige plusieurs rapports sur le sujet entre 1993 et 2006, pour la Ville et le Canton et collabore avec le journaliste Gilbert Salem à l'écriture d'un livre sur les «Pintes vaudoises» qui a connu un grand succès, publié en 2005 à l'initiative de Patrimoine Suisse (voir bibliographie). A partir de cette liste, une mention «B» pour «Bistrot digne d'intérêt» est ensuite ajoutée à 93 fiches du recensement architectural du Canton de Vaud concernant les établissements les plus intéressants. En 2006, le conseiller communal Marc-Olivier Buffat dépose un postulat pour le classement de la Bavaria. La réponse à ce postulat est qu'il est fait vœu de renforcer la protection de la brasserie, ainsi que d'autres établissements analogues. Onze ans plus tard, en 2017, une demande de la Ville de Lausanne pour le classement de la salle du restaurant, qui vient alors d'être vendu, est prise en compte par le Canton. Ce dernier porte l'immeuble à l'inventaire et lui attribue une note 2 au recensement, signalant un «monument d'importance régionale».

La même année, le conseiller communal Benoît Gaillard dépose une motion auprès du législatif pour, notamment, une mise à jour de l'inventaire des cafés historiques réalisés au milieu des années 90.

Force est de constater que les diverses études de sensibilisation sur le sujet n'ont pas empêché de nombreuses enseignes de disparaître entre temps, ou de se banaliser: Le Boulevard 1900, Le Pont Bessières, Nyffnegger, Artisans, Centenaire, etc.

Plusieurs mémoires de licence à l'Université de Lausanne et de diplômes à l'EPFL concernant les établissements publics lausannois ont aussi été menés à la fin des années 1990: ils s'attachent surtout à la socio-histoire, aux pratiques sociales et à la géographie, ou se basent sur une approche visuelle des lieux, en fonction de leur décor et de leur ambiance.

Méthode de travail

Malgré l'abondance bibliographique, il réside un certain vide dans l'approche du sujet quant à son étude historique, architecturale et décorative. Il a donc s'agit de tenter de le combler par la recherche d'images anciennes et de sources historiques pour compléter la connaissance de ces divers lieux et préciser l'état de conservation actuel. La *Bistrogaphie lausannoise* menée par Connaissance 3 aux Archives de la Ville a permis de dresser un vaste listing des enseignes et adresses lausannoises depuis 1880. Ce fichier par adresses atteste 836 établissements publics entre 1880 et 1989, une entreprise simple mais remarquable qui a constitué le point de départ de la recherche historique.

Les listes d'adresses actuelles de local.ch ont servi pour les repérages, de même que les sites internet des établissements, mais aussi les pages de blogueur·euses, de réservation en ligne, de partages d'avis entre voyageur·euses et utilisateur·trices, etc. De nombreux établissements ont été visités, photographiés, des recherches iconographiques ont été effectuées, tout comme un dépouillement des plans et des cartes, des journaux en ligne, de revues non numérisées, des annuaires et indicateurs, des inventaires d'archives en ligne, des sites de cartes postales en ligne, et de la bibliographie lausannoise (pour les décors, le contexte historique et sociologique). Ami·e·s et collègues ont été questionnés.

La base de données des mises à l'enquête publique conservées aux AVL a été consultée pour essayer de connaître les dates de (ré)aménagement des cafés. Comme le descriptif des projets n'est souvent pas assez précis, il faudrait consulter les plans eux-mêmes. Cela représente des milliers de plans, qu'il n'a pas été possible de traiter dans le temps imparti.

La recherche tente d'apporter un bref contenu historique, du moins une chronologie, aux divers lieux, de croiser les connaissances et les regards avec une nouvelle documentation photographique.

Des dossiers numériques de photographies anciennes et actuelles ont été constitués, avec coupures de presse et documents divers, etc., par objets, en essayant d'obtenir un maximum d'informations pour chacun, puis des listes, par date, par typologie, par catégories ont été dressées.

La grille de cinq critères de Dominique Gilliard avait permis aux Monuments et sites d'établir une liste finale de 122 objets avec VI catégories hiérarchiques – allant du plus au moins intéressant. La catégorie I étant celle qui réunit le plus de critères, en plus de l'ancienneté. La pondération qui est apportée à cette liste est liée à des critères de réhabilitation et de potentiel de réhabilitation. Des cafés nouvellement créés avaient aussi été pris en compte. Comme aucun argumentaire rédigé pour les cafés retenus n'a été trouvé, l'interprétation ne peut être établie avec certitude. Une commission a semble-t-il avalisé cette liste, aucun p.-v. n'est disponible pour expliciter le choix final. Seuls restent des listes et les questionnaires envoyés à des personnalités vaudoises de la culture, du patrimoine, de l'architecture, du journalisme, qui répondent selon leurs sensibilités.

Une nouvelle liste en 2019

Pour obtenir une liste renouvelée, il a semblé nécessaire de réduire celle des années 1990 qui comprenait plus de 100 objets, dans le but d'une meilleure lisibilité et surtout d'une meilleure visibilité.

Critères de choix simplifiés

Les critères ont été réduits à la présence de substance ancienne avec permanence d'une typologie, en plus de l'ancienneté d'un établissement.

Reste à définir ce qu'est l'ancienneté... où s'arrêter? Pour ce travail, il a été décidé de s'arrêter à la fin des années 1960 (1969). Idéalement, une liste plus complète devrait être établie dans une deuxième étape car les établissements plus récents, souvent situés dans des quartiers plus excentrés, représentent à terme un patrimoine fragile.

Pour arriver à ces critères simplifiés, les objets ont d'abord été triés ainsi:

- **par période** (siècle, décennie, style);
- **par typologie** (café, brasserie, restaurant, pinte, infrastructure sportive, forain, auberge, cercle, hôtel, gare, grande salle à boire, petit estaminet, etc.);
- **par cafés et restaurants emblématiques du centre-ville mais aussi de cafés de quartier** (plus modestes), à vocation locale.

Finalement, un seul critère général a été retenu, comme déjà mentionné: celui des cafés et restaurants historiques avec substance, décors et/ou aménagements d'origine, avec persistance de la typologie.

Après avoir dressé plusieurs listes différentes en fonction des critères de D. Gilliard, du recensement, de Patrimoine Suisse et de l'INSA, les avoir croisées, et avec de «nouveaux» critères d'analyse, il a été décidé de garder **44 objets** pour la substance matérielle qui subsiste in situ, témoins si possible de l'époque de la construction du bâtiment ou de l'aménagement du café, et/ou la persistance d'une typologie².

Pour arriver à 44 objets, il a fallu opérer une pondération: celle de la représentativité entre les différents types, styles, époques, quartiers (position géographique des établissements), le caractère emblématique ou non. Au-delà des critères «scientifiques», une part de subjectivité s'avère inévitable pour ce genre d'entreprise.

²Eléments figurant dans les fiches jointes à ce document.

Une vue synthétique et synoptique

Les plus de 100 objets ont été évalués selon le degré d'importance qu'ils représentent d'un point de vue historique. 44 objets majeurs émergent du lot. Les autres établissements ont été répertoriés selon s'ils présentent un caractère historique avec une substance d'origine moins présente ou un caractère historique avec une substance intérieure aujourd'hui disparue ou très transformée (dont il ne reste que la façade, l'enseigne, ou l'entrée).

Dans les pages qui complètent ce texte figurent les établissements majeurs avec un très bref historique, un descriptif et un argumentaire.

Motifs d'exclusion de la liste

Ont été exclus de la liste les bars, (par exemple le Comptoir à la rue de la Barre sis dans le bâtiment qui abritait historiquement une auberge à l'enseigne de Guillaume Tell, puis le Foyer et restaurant universitaire avant d'être réaffecté en établissement public), les objets plus récents que 1969, des années 1970-1990 (Lacustre, Cazard, Myo, etc.), les réhabilitations et créations récentes.

Listings existants compilés pour la nouvelle liste 2019

Pour mémoire, différentes listes ont été utilisées: le recensement des années 1990, la *Bistrogaphie* lausannoise, de l'Inventaire national d'architecture (INSA) et les publications Patrimoine Suisse qui cependant prennent en compte des objets récents, en les mêlant à des établissements anciens, ce qui brouille l'analyse (Le Bar-Tabac par exemple, Les Artisans reconstruits, le Saint-Pierre refait à neuf).

Liste de Dominique Gilliard

Cette liste comporte des établissements disparus, signalé lorsque cela est le cas. Beaucoup de noms ont changé. Les adresses ont été actualisées dans la mesure du possible. Cette liste classait 122 objets en fonction de leur intérêt, hiérarchisés en 6 groupes (I, II, III, IV, V, VI):

1. Pinte Besson (1780), rue de l'Ale 4
2. Brasserie Bavaria, rue Petit-Chêne 10
3. Le Cygne, rue du Maupas 2
4. Abbaye de Montheron, route de l'Abbaye 2
5. Buffet de la Gare (act. Tibits), pl. de la Gare 11
6. Aux 3 Tonneaux, Grand-Saint-Jean 18
7. Lausanne-Moudon (1898), rue du Tunnel 18-20
8. L'Evêché (1950), rue Louis-Curtat 4
9. Le Grütli, rue Mercerie 4
10. Le Vieux Lausanne, rue Pierre-Viret 6
11. Au Chat Noir, Beau-Séjour 27
12. Le Café Romand (1951), Pl. Saint-François 2
13. Le Vieil Ouchy (appelé aussi le Viril), Pl. du Port 3
14. L'Hôtel de Ville, Pl. Palud 10
15. La Riviera (H), Pl. Navigation 8
16. Les Arcades, Boulevard de Grancy 46
17. Les Artisans (Du Mouton), rue Centrale 16, disparu, reconstruit à neuf
18. Chalet des Enfants, Chalet-des-Enfants
19. Le Tramway, rue de la Pontaise 6, actuellement fermé pour travaux dans l'immeuble
20. Le Port (H), Pl. du Port, reconstruit à neuf
21. Brasserie St-Laurent (anc. Taverne Lausannoise), rue Saint-Laurent 16
22. Le Centenaire (1903), rue du Vingt-Quatre-Janvier, disparu, transformé en garderie
23. L'Ours (H), rue du Bugnon 2

24. Cave Valaisanne, rue Saint-Laurent (disparue)
25. La Couronne d'Or, rue des Deux-Marchés 13
26. Les Tramways, Café de Prélaz act.)av. de Morges 141
27. Les Bouchers (hors Lausanne, à Prilly)
28. Le Montétan (Indochine act.), av. d'Echallens 82

29. Au Château Public Bar (Brasserie du Château), Place du Tunnel 1
30. Le Petit Chalet (Du Lausanne-Signal, Dalat), Place du Vallon 5
31. La Colline, chez Xu, rue du Tunnel 10
32. Le Centenaire (Rte d'Oron), disparu
33. Le Boulevard (Boulevard 1900), disparu
34. Bellerive-Plage (1937), av. Rhodanie 23

III

35. Le Grand-Chêne, rue du Grand-Chêne 7-9 (H) (1996) (Le Tinguely 1991, remplacé-disparu)
36. Le Vaudois, Pl. Riponne 1 (aménagement des années 1980, en cours de transformation)
37. L'Agora (H) (1985), av. du Rond-Point, fermé
38. Tennis de Vidy, av. Rhodanie 53
39. Du Conservatoire, (Café Mozart act.) rue de la Grotte 2 (création neuve)
40. Château d'Ouchy (H), Pl. du Port 2
41. Les 3 Rois, rue du Simplon 7
42. Beau-Rivage (H), Beau-Rivage 21
43. Bleu Léopard (Du Simplon), rue J.-Enning 10
44. Bistrot du Flon, fermé
45. Chalet Suisse, Rte du Signal 40
46. L'Orient, av. Ouchy 10, disparu
47. Petit Central, rue Centrale 9
48. Les Bosquets, av. Echallens 54
49. Stade de Vidy, Allée du Bornan, disparu, remplacé par le Carrousel
50. Auberge de Beaulieu, Avenue des Bergières 15
51. La Pomme de Pin, Cité-Derrière 13
52. Hong Yan (Universal Café, Le Sherlocks, Mont-Blanc), rue de la Pontaise 49 - Mont-Blanc 1
53. Brasserie de Grancy, Rond-Point 1
54. Chez Mario, rue de Bourg 28
55. Pinte du Lausanne-Sport (stade de la Pontaise) disparu
56. Le Grand-Café (Du Casino, Brasserie de Montbenon act.), Allée E.-Ansermet 3

IV

57. La Croix d'Ouchy, av. d'Ouchy 43
58. L'Angleterre (H), (Academia act.), Pl. du Port 9
59. La Grappe d'Or, Cheneau-de-Bourg 3

60. Patinoire/piscine Montchoisi, av. du Servan 30-32
61. Buvette du Vélodrome, rte Plaines-du-Loup 11
62. Le Populaire (Vers-chez-les-Blanc), route du Jorat 67
63. Les Amis (Amic act.), rue César-Roux 5
64. Auberge du Chalet à Gobet, route de Berne 300, fermé
65. Café Enning (The Fox, Le Grillon), rue J.-Enning 10
66. Boucaniers (La Factoria, Kings), Pl. Benjamin-Constant 4
67. Au Couscous, rue Saint-Pierre 3
68. Le Raisin (H), Place de la Palud 19
69. Il Petrarca (au Crédit Foncier),
70. Rond-Point de Beaulieu, disparu
71. Chez Nyffnegger (1951), pl. Saint-François, disparu, remplacé partiellement par Le Dinasty
72. La Rotonde, avenue du Temple 65
73. Le Montelly, ch. de Montelly 1
74. Le Continental, Pl. de la Gare, disparu
75. Brasserie des Bergières, avenue des Bergières 42
76. Happy Days (Le Bonaparte), rue Saint-Pierre 3 (Au Jour & Nuit) (Du Faucon)
77. Le Palmier, disparu
78. MGM (Ouchy), rue du Lac 14
79. Le Pont (1993), rue du Petit-Saint-Jean 7
80. Bistro des Métros, fermé
81. Les Artistes (Fellini, Uncle Gau act.)
82. Le Café-Théâtre, fermé
83. Brasserie de Montchoisi (Café des Avenues), Jurigoz 20
84. Le Barbare, Escaliers-du-Marché 27

V

85. Le Dôme (act. Da Carlo)
86. Le Lyrique, av. Beau-Séjour 29
87. L'Avenir (Inglewood act.), Bvd de Grancy 32
88. Sébeillon, rue de Genève 66, fermé
89. Le National, rue Neuve 13
90. Le Central, rue Centrale 5
91. Brasserie de la Sallaz, av. Sallaz 78, fermé
92. Le Lavaux (act. Pointu), rue Neuve 2
93. La Forêt (H), Pavement 75
94. Cavallo Bianco (De Chauderon), Place Chauderon 24
95. La Place, Pl du Tunnel, disparu

- 96. Les Alliés, rue de la Pontaise 48
- 97. Les Lauriers, rue de la Pontaise 46 (démoli, disparu)
- 98. Le G7 (Des Négociants), Pl. du Tunnel 10 (disparu, devenu un bar)
- 99. Le Pirate (H), Pl. Navigation 4 (Hôtel Aulac), fermé
- 100. L'autre Côté (De l'Elephant Blanc, De l'Ecusson Vaudois), Cité-Devant 4
- 101. Le Raccard, rue Simplon, disparu
- 102. Les Chevreuils (H), route du Jorat 80, fermé

VI

- 103. La Bossette, Pl. Nord 4
- 104. A la Petite Auberge, disparu
- 105. La Tour, rue de la Tour 14, disparu, transformé en magasin lié à la Mise en bière
- 106. Le Pinocchio (De l'Univers), Harpe 16
- 107. Le Théâtre, avenue du Théâtre 12
- 108. De l'Ouest, av. de Morges 119
- 109. Le Jorat (Asie-Pacifique, Lucha Libre act.), Place de l'Ours 1
- 110. L'Etoile Blanche -Le Portland (Du Major-Davel) (Mao), Pl. Benjamin-Constant 4
- 111. Minuit-Soleil (Le Kodjak 1997, L'Arrosoir act.) (La Chaumière), rue Centrale 23
- 112. La Corne d'Or (Aux Sapeurs-Pompiers), rue Neuve 9
- 113. Du Village, av. de Chailly 59
- 114. Grotto du Léman (De la Treille,), avenue du Léman 8, démoli
- 115. Le San Marino (Dong Fang act.), avenue de la Gare 20
- 116. Bottle Brothers / Les Philosophes, (Le Manana, les Philosophes), Pl. Pépinet 1
- 117. Le Byblos (Des Nations), rue Centrale 34
- 118. Le Bel-Air (Il Padrino), Pl. Bel-Air, disparu
- 119. Red Sea (Route 66, L'Armoise) (Le Globe), rue de la Tour 17
- 120. L'Etrier, Pl. Palud, disparu
- 121. Métropole (Santa Lucia), Pl. Bel-Air, disparu
- 122. Pont Bessières, rue Caroline, disparu

Bistrographie lausannoise (1880-1989) déposée aux AVL

Un certain nombre d'établissements ont eu pignon sur rue pendant 100 ans et plus et n'ont porté qu'un seul nom jusqu'en 1989. Cette liste porte sur le caractère historique et non sur l'intérêt architectural ou décoratif du lieu. De plus, elle est indicative:

1. Pinte Besson, rue de l'Ale 4
2. L'Ours, rue du Bugnon 2
3. Auberge du Chalet-à-Gobet, Chalet-à-Gobet

4. Cygne, rue du Maupas 2
5. Auberge de l'Abbaye de Montheron
6. Chalet des Enfants
7. National, rue Neuve 13
8. Croix d'Ouchy, avenue d'Ouchy 43
9. Café du Jorat, place de l'Ours 1
10. Le Raisin, place de la Palud 19
11. Les Philosophes, place Pépinet 1
12. La Bavaria, rue du Petit-Chêne 10
13. Le Port, rue du Port 5
14. Café de l'hôtel d'Angleterre, place du Port 9
15. Le Vaudois, place de la Riponne 1
16. La Tour, rue de la Tour 14
17. La Place, place du Tunnel 5

Liste de l'Inventaire suisse d'architecture 1850-1920, volume 5 Lausanne (INSA), établie en 1990

Liste dressée en 1990 (p. 307) d'établissements remarquables – cafés, restaurants, brasseries, crémeries. Elle met en valeur les établissements de la fin du 19^e- début du 20^e siècle et il semble que les décors 1900 significatifs restés en place aient dicté cette liste. L'adresse a été ajoutée, ainsi que la note du recensement architectural, la date de construction, et le nom de l'architecte.

L'INSA ne prend en compte que le périmètre du centre urbanisé dès le milieu du 19^e siècle.

<u>Bavaria</u>	Petit-Chêne 10	note 2	1892	Francis Isoz, architecte
<u>Bosquets</u>	Echallens 54	note 4	1896	John Gros architecte
<u>Cygne</u>	Maupas 2	note 2	1912	S.Marmillod-Droguet architecte. Menuiseries, ferronneries. 1985: construction d'une terrasse fermée
<u>Restaurant du lac à patiner</u>	Lac de Sauvabelin	Non recensé	1891	architecte Charles Melley. Type du Chalet suisse. Nombreuses transformations et agrandissements
<u>Lausanne-Moudon</u>	Tunnel 18-20	note 3	1896	architecte John Gros
<u>Lausanne-Signal</u>	Vallon 5-7	note 4	1899	architecte Chessex et Chamorel-Garnier Station inférieure et buvette du

				funiculaire «Lausanne-Signal». Image du Chalet suisse
<u>Montétan</u>	Echallens 82	note 3	1907	s.n.architecte. Ferronneries Art Nouveau, marquise, vitraux, boiseries
<u>Riviera</u>	Navigatio n 8	note 4	1875/1905	s.n. architecte Marquise vers 1905
<u>Tramways</u>	Morges 141	note 4	1910	architecte Baud & Hoguer Pan coupé, belle composition d'angle
<u>Vaudois</u>	Valentin 2	non recensé	1826	démoli en 1937 et reconstruit
<u>La Nonna 2020</u>	Maupas 17	note 3	1895	architecte John Gros
<u>Café de l'Ouest</u>	Morges 119	vitraux note 2	1905/1909	architecte Oscar Oulevey Café dès 1909. Vitraux de E. Diekmann dans la cage d'escalier. Belle marquise du café.
<u>NOM?</u> démoli	Morges 30	non recensé	1890/1914	architecte Charles Borgeaud
<u>NOM?</u>	<u>Juste-Olivier 11</u>	note 3	1915	architecte A. Guignet. Belle marquise, ferronneries Sécession (Tea-room devenu Wüthrich)
<u>NOM?</u> démoli	Ouchy 32-34	Non recensé	?	?

Liste du recensement architectural du Canton de Vaud

Le recensement architectural a attribué une mention «B» (pour bistrots) à une liste de 93 cafés (17 disparus), ce qui donne 76 cafés-restaurants encore existants avec mention «B» en se fondant sur liste établie par D. Gilliard., alors expert monuments historiques.

Il faut noter que parfois certains établissements ont reçu une mention «B» alors même que le bâtiment qui les abrite ne figure pas au recensement. Sans note de recensement, il est difficile de prendre en compte la valeur historique et l'intérêt patrimonial d'un café.

1. Abbaye de Montheron
2. Pinte Besson
3. Brasserie de Montbenon

4. Beau-Rivage Palace
5. Chat Noir
6. Le Lyrique
7. Auberge de Beaulieu
8. Mario
9. Ours
10. Le Central
11. La Chaumière (Minuit Soleil)
12. Café du Village
13. Cavallo Bianco
14. Chalet des Enfants
15. Grappe d'Or
16. Pomme de Pin
17. Ecusson vaudois (L'autre côté)
18. Evêché
19. Forêt
20. Bosquets
21. Montétan (Indochine)
22. Bleu Léopard et Fox
23. San Marino (rue de la Gare 20)
24. Avenir
25. Arcades
26. Palace
27. 3 Tonneaux
28. Conservatoire (Mozart)
29. Brasserie Saint-Laurent
30. Populaire
31. Chevreuils
32. Pinocchio
33. Grotto du Léman (Keyann)
34. Barbare
35. Cygne
36. Grütli
37. Universal Café (Montblanc 1)
38. Café de l'Ouest
39. Tramways
40. Riviera
41. Le Lavaux (Pointu)
42. Sapeurs-Pompiers, rue Neuve, 11
43. National, rue Neuve 13

44. Bossette
45. Croix d'Ouchy
46. Le Pirate (Hôtel Au Lac)
47. Hôtel-de-Ville
48. Raisin
49. Philosophes
50. Bavaria
51. Vélodrome
52. Alliés
53. Tramway
54. Vieil Ouchy
55. Port
56. Angleterre
57. Bellerive
58. Tennis Vidy
59. Brasserie et café de Grancy
60. Amis (Amici)
61. Romand
62. Bonaparte (Happy Days)
63. Couscous
64. Brasserie de la Sallaz
65. Piscine de Montchoisi
66. Chalet Suisse
67. Trois Rois
68. Théâtre
69. Route 66 (Red Sea)
70. Major Davel (Etoile-Blanche)
71. Brasserie du Château
72. Colline (Xu)
73. Couronne d'Or
74. Lausanne-Moudon
75. Lausanne-Signal (Dalat)
76. Vieux-Lausanne

Liste de Patrimoine Suisse publiée dans «Pintes vaudoises, un patrimoine en péril», 2005

1. La Pinte Besson
2. La Couronne d'Or
3. Le Cygne
4. Le Café Romand

5. La Bavaria
6. La Riviera
7. Le Bar Tabac (comme exemple de renouveau du genre)
8. Le Chalet des Enfants
9. L'auberge de Montheron
10. Le Centenaire (fermé depuis lors)

Liste de Patrimoine Suisse publiée dans «Les plus beaux cafés et tea-rooms de Suisse»

1^{ère} édition, 2013:

Café Saint-Pierre
Couronne d'Or
Bar Tabac
Café Romand
Le Barbare
Café des Artisans (nouveau, après reconstruction)

2^e édition, 2018

La Couronne d'Or
Café Romand
Café de Grancy
Café des Avenues (ancienne Brasserie de Montchoisi)
Bar Tabac

Quarante-quatre objets retenus pour une mention historique

44 objets ont été retenus jusqu'à 1969 qui sont bien sûr historiques par leur longévité et/ou leur ancienneté, et qui présentent un aménagement ou un décor intérieur resté en place depuis leur construction ou installation en établissement public, avec persistance de la typologie (ce qui donne un statut particulier à des objets issus de réhabilitation récente dans des lieux anciens, tel le Kiosque de Saint-François). L'approche a été de considérer surtout l'aspect patrimonial, en lien avec les décors/aménagement encore en place. Les différents critères typologiques, chronologiques et géographiques ont servi de pondération si besoin. Il est souvent difficile de dater les aménagements avec précision sans source écrite car ce type d'établissement est sujet à de constants remaniements et à de nombreux «pastiches» dans l'esprit bistrot (exemple récent du Lacustre, construit en 1970, remanié dans l'esprit *fifties*).

Liste finale des cafés-restaurants historiques à Lausanne

1. La Pinte Besson
2. La Bavaria
3. Le Cygne
4. L'Auberge de l'Abbaye de Montheron
5. tibits (ex Buffet 1^{ère} classe)
6. Aux Trois Tonneaux
7. L'Evêché
8. Le Grütli
9. Le Vieux Lausanne
10. Le Café Romand
11. Le Café de l'Hôtel de Ville
12. La Riviera
13. Les Arcades
14. Le Tramway
15. La Brasserie St-Laurent
16. L'Hôtel de l'Ours
17. La Couronne d'Or
18. Bellerive-Plage
19. Le Chalet Suisse (1958/1964)
20. La Brasserie de Montbenon
21. Restaurant de la Piscine et Patinoire de Montchoisi
22. Le Montelly
23. Le Lyrique
24. Le Chat Noir
25. Les Alliés
26. Le Mogador
27. Wüthrich
28. Le Barbare
29. Le Café des Avenues
30. Le Lausanne-Moudon
31. Le Vieil Ouchy
32. La Pomme de Pin
33. Le Chalet des Enfants
34. Les Bosquets
35. L'Indochine
36. L'Etoile Blanche
37. Le Café de Fontenay

- 38. Le Pointu
- 39. Inglewood
- 40. Le Café de Grancy
- 41. La Croix d'Ouchy

Mention spéciale pour des établissements créés dans des bâtiments historiques de grande valeur:

- 42. Le Kiosque (Saint-François)
- 43. Le Café Mozart (anc. Galeries du Commerce, Conservatoire)
- 44. Le Castel de Bois-Genoud

Pour compléter le descriptif de ces objets, un document avec des informations sur les caractéristiques des établissements est disponible en annexe. De nombreux «viennent ensuite» mériteraient bien sûr d'être mentionnés, mais il a été décidé de se limiter à une quarantaine d'objets pour que la liste soit plus «percutante».

Les salles de restaurants d'hôtels

Un certain nombre de salles de restaurants d'hôtels ont aussi été considérées, mais sans beaucoup de résultats probants. Le Beau-Rivage Palace est le seul établissement de ce type qui émerge. Mais en raison du fait que la salle qui pourrait figurer dans le présent recensement n'est accessible que lors d'événements privés, il a été décidé de ne pas la faire figurer dans la liste. Les autres établissements comportent encore des éléments importants mais ont subi de nombreuses transformations.

- **Beau-Rivage Palace**

La salle Sandoz est exceptionnelle avec ses stucs et sa coupole décorée de vitraux. Le Beau-Rivage Palace mérite une place à part parmi les hôtels.

- **Hôtel de la Paix**

Salles de réception à l'étage avec moulures, balcons. Au rez-de-chaussée, le café-restaurant est fait à neuf.

- **Palace**

Diverses salles de restaurant, bars, salles de réception: moulures, plafonds. Brasserie du Grand-Chêne: création récente.

- **Hôtel d'Angleterre**

Le restaurant du bas est emblématique avec sa terrasse, mais intérieur très transformé. Salles à manger des étages, recreations.

- **Hôtel Au Lac**

Beaucoup de transformations intérieures.

- **Château d'Ouchy**

La salle à manger de l'étage, de style néogothique, est maintenant incluse et subdivisée dans des chambres... Le reste est recréé à neuf, même la véranda côté lac, de style 1900.

- **Carlton**

Plus de salle comportant de la substance

- **Royal Savoy**

Très transformé

- **Mirabeau**

Très transformé

- **Continental**

Très transformé

Conclusion

Pour aboutir à une liste d'une quarantaine d'objets, l'ancienneté des établissements a été prise en compte, mais aussi, et surtout, la présence de substance ancienne (décor, aménagement, mobilier), avec la persistance d'une typologie (grande brasserie, petit café, gare, tea-room, équipements sportifs, etc.). Une pondération a été opérée pour obtenir une bonne représentativité géographique, typologie, et chronologique.

Le thème est délicat à aborder, il est en effet volatil, sujet à l'arbitraire, sensible aux modes, et bien entendu à la subjectivité de l'auteur de cette recherche. Le projet consistant en une mise à jour du recensement établi dans les années 1990, la totalité des établissements publics lausannois n'a pas été prise en compte. Afin de valider la liste établie et d'attribuer une note de recensement aux établissements eux-mêmes et non seulement aux bâtiments qui les abritent, il est souhaitable qu'une commission restreinte soit mandatée par le Canton de Vaud, comme pour le recensement architectural. Cette commission pourrait également proposer des mesures de protection cantonales telles que l'inscription à l'Inventaire, voire le classement Monument historique conformément à la Loi sur la protection de la nature et des monuments historiques (LNMS).

Cette liste a pris en compte des établissements jusqu'à la date de 1969 afin de s'assurer de la distance historique nécessaire. Or, les objets des années 1970-1990 sont aussi fragiles dans leur substance. C'est le nouveau patrimoine à protéger. Une suite à ce présent travail pourrait être envisagée dans ce sens.

Propositions pour une meilleure protection:

– Une protection cantonale (inscription à l'Inventaire, note 2)

Il existe une mention «B» au recensement architectural du Canton de Vaud pour les «bistrotts intéressants», mais cette mention n'a pas de valeur légale. La liste de 44 objets pourrait donc faire l'objet d'une inscription à l'inventaire par le Canton de Vaud (pour les bâtiments non encore protégés, ou non recensés).

– Un classement «monument historique»?

Dans le canton de Vaud, aucun café n'est classé MH pour lui-même (c'est le bâtiment qui est éventuellement protégé). Pour comparaison, en France, il existe des cafés, brasseries, confiseries etc. qui sont classés (voir bases de données en ligne Mérimée et Palissy). Une solution à Lausanne pour les cas les plus exceptionnels?

Une inscription à la LPMI (Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel)?

– Patrimoine mobilier

Concernant le mobilier d'origine des cafés (tables, chaises, luminaires): il a presque en totalité disparu, si ce n'est au Mogador et aux Arcades, deux cas uniques à notre connaissance. Il reste par contre souvent des bancs et des boiseries, solidaires des «murs» du lieu, faits sur mesure, mais ceux-ci ne sont pas considérés comme mobilier au sens de la LPMI. Ils sont plutôt considérés comme du «mobilier par destination» relevant de la LPNMS.³

– Patrimoine immatériel

Le patrimoine des cafés historiques est fragile, et une partie de son intérêt réside dans l'ambiance qui y règne, l'esprit des lieux, les habitudes sociales, la personnalité des tenanciers, le type de consommation, etc. Inscrire ces habitudes dans la LPMI ne servirait pas forcément à conserver la «substance» encore en place dans les établissements historiques.

– Une plaque historique à l'entrée des cafés?

À l'instar des panneaux historiques placés sur des monuments religieux ou des plaques commémoratives sur des immeubles, il serait envisageable de mettre en valeur les cafés de cette façon, comme un label; un moyen d'en faire la promotion aussi bien pour les Lausannois·es que pour les voyageur·euses. Faire connaître l'histoire de ces lieux est aussi une bonne manière de sensibiliser, protéger les établissements, sans chercher à les «muséifier».

La proposition de liste d'une quarantaine d'objets va dans ce sens: suggérer un nombre raisonnable d'établissements (ni trop, ni trop peu...), qui pourraient être décrits dans un dépliant touristique, faire l'objet d'une balade gourmande, à travers les quartiers de la ville, les siècles et les différentes typologies.

– Une mention particulière dans le Plan d'affection communale (PACom) en révision?

La Ville de Genève, dans son plan d'utilisation du sol, prévoit le «maintien des activités d'animation» (notamment cafés, restaurants, tea-rooms, etc.) situés au centre-ville ou en bordure des rues commerçantes de quartier. Une mesure de ce type pourrait être introduite dans le PACom en cours de révision et son règlement.

Quelques remarques générales et constats faits durant les recherches:

Le constat a été fait que la liste des cafés disparus à Lausanne est très longue. Vers 1900, il existait de nombreux restaurants-brasseries à Lausanne (la Viennoise à la Riponne, la

³ Pour les restaurateurs qui souhaiteraient réutiliser du mobilier ancien, il en existe un stock réuni par la Fondation des archives hôtelières suisses, prêt à être réemployé (cas de l'Hôtel des Rasses récemment restauré et remeublé à l'ancienne).

Munichoise à Saint-François, le Kursaal à Bel-Air, le Central-Bellevue à la rue de la Paix): presque tous ont disparu ou ont été fortement transformés, ainsi que des restaurants plus modestes comme le Café de la Couronne au Petit-Chêne, le Jura-Simplon à l'avenue de la Gare, le Pont-Bessières, etc. Même des établissements plus récents, comme le tea-room Nyffnegger de Saint-François, voisin et contemporain du Café Romand, ont complètement perdu leur style années 1950 et ont été banalisés par des chaînes internationales. Le constat n'est pas effectif qu'à Lausanne. Ainsi à Genève, les «brasseries ont pratiquement toutes disparu, au gré des démolitions ou des changements de modes ou d'affectations. À la rue du Rhône, par exemple, qui comptait vers 1910 une dizaine de ces établissements, il n'en subsiste actuellement qu'un seul.» (MAH GE IV, voir bibliographie). A Fribourg, le sujet vient d'être traité au Musée d'art et d'histoire avec une exposition sur le sujet, *Au café. Une soif de société*, avec la publication d'un catalogue, dans une approche plutôt sociale. Les cafés forains, les cafés de village, les auberges communales sont particulièrement menacés dans les campagnes, comme en témoignent plusieurs articles de presse récents. Quant aux cafés urbains, certains – voire de plus en plus –, sous l'effet d'un retour à des valeurs locales et un goût du *vintage*, retrouvent par bonheur une nouvelle vie avec beaucoup de succès, en développant par exemple des *concepts*, tout en visant une clientèle plus jeune (tels Le Pointu, La Couronne d'Or, L'Etoile Blanche, etc.). Voilà qui est très réjouissant.

L'insertion urbaine et/ou la situation du café est importante dans la ville, dans le quartier: son image extérieure est plus marquée quand l'établissement se trouve en tête de rue – angle de rue, quand il y a de grandes vitrines, ou enseignes.

La plupart des cafés se prolongent aujourd'hui sur l'extérieur avec une terrasse (conséquence de l'interdiction de fumer à l'intérieur).

Les cafés de quartier, populaires, plus simples du point de vue du décor ou de l'aménagement, ne doivent pas être oubliés. Comme ils sont moins soumis à l'influence des modes, ils conservent parfois parfaitement leur décor d'origine (Arcades par exemple).

Le constat a été fait dans cette étude que les années 1950 ont vu apparaître beaucoup de nouveaux restaurants et de transformations. Cela indique une nouvelle aisance financière et de nouvelles habitudes de consommation au commencement des Trente Glorieuses. Depuis ces années-là, il a également été relevé des cafés avec des gastronomies de plus en plus diverses, une grille d'analyse qui sert d'arrière-fonds à l'enquête, même si cela n'a pas été considérée comme prioritaire. Par exemple, la première pizzeria ouverte à Lausanne en 1956 (Mario) raconte l'histoire d'une émigration, l'ouverture à plus de cosmopolitisme. Avec l'arrivée de nourritures exotiques, viennent aussi des enseignes aux consonances étrangères – ce qui a suscité nombre de réactions courroucées dans les journaux et au Conseil communal...

L'arrivée du sexe féminin dans les lieux publics est tout d'abord liée à l'apparition d'établissements sans alcool (le Barbare par exemple, concernant les étudiantes), puis à partir des années 1970, en relation avec le mouvement de libération de la femme. C'est du moins ainsi que Christiane Péclat, ancienne patronne du Romand, analyse le phénomène.

Une dernière remarque: les cafés traditionnels deviennent de plus en plus des restaurants, avec des horaires restreints, et non plus ouverts toute la journée. Cela enlève un peu de vie à certains quartiers.

Remerciements

Aux AVL, nos vifs remerciements vont à Jean-Jacques Egger et Marcel Rüegg archivistes qui ont orienté nos recherches; à Denis Decrausaz, qui m'a aidée dans le cadre de son service civil, à Vanessa Diener, mémorante à l'Unil qui m'a assistée dans plusieurs visites et prises photographiques, et à toutes les personnes avec qui j'ai partagé des discussions et des échanges de vues. Merci encore à Aline Jeandrevin, qui a l'œil et le palais avertis, et avec qui j'ai goûté à diverses cuisines dans toute la ville.

Sources consultées et bibliographie concernant Lausanne et la région

En ligne:

Cartes postales: www.delcampe.net

Dictionnaire historique de la Suisse (DHS): www.hls-dhs-dss.ch

Presse vaudoise, annuaires et indicateurs: www.scriptorium.bcu-lausanne.ch

Archives du journal Le Temps, Gazette de Lausanne

Revue spécialisée et publications suisses numérisées: www.e-periodica.ch

(*Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes*, *Bulletin technique de la Suisse romande*, Inventaire national suisse d'architecture, 1850-1920, 11 volumes, etc.)

Bibliothèque nationale française: www.gallica.bnf.fr

Musée historique de Lausanne: www.musees.lausanne.ch

Recensement architectural du canton de Vaud: www.recensementarchitectural.vd.ch

Histoire locale: www.notrehistoire.ch

archives RTS: dossier sur les anciens cafés

émissions TVRL sur le site des AVL

Archives de la ville de Lausanne

Fonds Radio service public

Bulletin du Conseil Communal

Fonds Dossiers thématiques sur établissements publics, et par établissement

Fonds Wurgler: anciennes coupures de presse (dossier spécifique sur fermeture du Barbare en 1970), notes et photographies

Fonds des Plans de mise à l'enquête publique et dossiers administratifs

Fonds Bistographie lausannoise

Connaissance 3. Groupe «Lausanne, notre ville» sous la direction des Archives de la Ville, *Bistographie lausannoise ou Cent ans de bistrots lausannois. 1880-1989*, étude dactylographiée, Lausanne, 1992

Archives cantonales vaudoises

Archives privées Gilliard

Dominique Gilliard, *Caractère des bistrots lausannois: anciens, nouveaux, dénaturés, restructurés, disparus, ou menacés: appréciation qualitative des établissements publics de Lausanne*, rapport dactylographié, Lausanne, 1993

Dominique Gilliard, *Rapport d'expertise* commandé par l'architecte de la Ville de Lausanne suite à la déposition au Conseil communal de la motion de Pierre Zwahlen, Lausanne, 1995 (1 page qui s'ajoute au rapport de 1993)

Dominique Gilliard, *Révision de la valeur des bistrots lausannois - 2ème visite*, Lausanne, 1997 (11 pages commandées par l'Etat de Vaud- Monuments et Sites)

Dominique Gilliard, *Inventaire des bistrots lausannois*, Lausanne, 1998 (8 pages rédigées conjointement avec Christine von Büren, Etat de Vaud, Section Monuments et Sites, Recensement architectural)

Dominique Gilliard, *Patrimoine historique des bistrots lausannois*, Lausanne, 2003, (Chronologie des actions menées sur les dix dernières années)

Dominique Gilliard, *Repérage des bistrots (pintes, cafés, auberges) historique de Lausanne et du canton de Vaud*, Lausanne, 2003 (Etat de la recherche et récapitulatif des anciennes étapes)

Ouvrages

Brunier, Isabelle (dir), de la Corbière, Matthieu, Frommel, Bénédicte, Ripoll, David, Schätti, Nicolas, Winiger- Labuda, Anastasja, *Genève, espaces et édifices publics, Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève IV*, Berne, 2016

Corthésy, Bruno, «Le carnotzet. Santé et conservation! Typologie d'un local à boire propre au canton de Vaud», *Art + Architecture en Suisse* 61 n°4, 2010, pp. 22-32

Grandjean, Marcel, *Lausanne MAH II-III-IV*, Bâle, 1965, 1979, 1981

Gubler, Jacques, *L'art nouveau à Lausanne*, mémoire de licence Unil, section d'histoire de l'art, 1966 (présente l'hôtel Jura-Simplon)

Gubler, Jacques et al., *Une menuiserie modèle: les Held de Montreux*, Lausanne, 1992

Lüthi, Dave, «Le client de l'architecte. Du notable à la société immobilière: les mutations du maître de l'ouvrage en Suisse au XIXe siècle», in *Etudes de lettres*, 2010

Lüthi, Dave et Rochat, Loïc (dir.), *Trajectoires d'architectes vaudois. Douze carrières de constructeurs des XIXe et XXe siècles*, Neuchâtel, 2016

Metzner, Alexandre, *Les hôtels de Lausanne au XXe siècle. Architecture et décors intérieurs*, 2 vol., mémoire de master Unil, 2014

Nedir, Sarah, Kleiber, Sylvie, «Des cafés pour la ville», diplôme d'architecture EPFL, 1991

Polla, Louis, *Lausanne 1860-1910: maisons et quartiers d'autrefois*, Lausanne, 1970

Polla, Louis, *Lausanne 1860-1910: vie quotidienne*, Lausanne, 1974

Polla, Louis, *Lausanne à la Belle Epoque*, Genève, 1992

Rappaz, Florence, *Essai sur la dynamique du paysage urbain: Lausanne au travers de ses bistrots*, mémoire de licence Unil, Institut de géographie, 1998

Reymond, Olivier, *A creuser les heures: une "chronographie" des cafés lausannois*, mémoire de licence Unil, section d'histoire, 1999

Salem, Gilbert, Gilliard, Dominique, *Pintes vaudoises. Un patrimoine en péril*, Lausanne, 2005

Ouvrage collectif, Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, *La vie quotidienne II, Maisons, fêtes, sport, langage*, vol XI, chapitre VII «Les Cafés», Lausanne, 1984

Ouvrage collectif INSA. Inventaire suisse d'architecture 1850-1920, volume 5 Lausanne, Berne, 1990

Publication de Patrimoine Suisse: *les plus beaux cafés et tea-rooms, les plus beaux hôtels de Suisse, etc.*, diverses dates

Publication de la Ville de Lausanne: *Patrimoine gourmand, Guide des établissements propriété de la Ville*, 2016

ANNEXE

Apports de la littérature

Notes de lecture tirées de: D. Maggetti, Stéphane Pétermann, *Promenades littéraires à Lausanne*:

Les écrivains, qui ont beaucoup évoqué Lausanne, se préoccupent du patrimoine qui s'en va, ainsi C.-F. Ramuz. Dans certains cas, ils sont cependant les seuls témoins d'un bâtiment disparu. Par ailleurs, en s'emparant de lieux peu prestigieux qu'ils mentionnent dans leurs œuvres, ou du fait de les avoir fréquentés ou d'y avoir habité, les auteurs contribuent parfois à leur conférer un statut mémoriel, sinon patrimonial. Il en va ainsi du café de l'Évêché pour Chessex, ou d'un commerce de tabac pour Simenon.

Charles-Albert Cingria séjourne à l'hôtel du Port, place du Port 5, p. 18.

Anne Cuneo mentionne le Grütli, le Barbare, les Philosophes, le Couscous
-Café du Grütli, p. 68 «Café du Grütli, dont la reine dans les années 1960-1970 s'appelait Denise Letourneur, accordéoniste dont la vie est retracée dans *Le Piano du pauvre*.»
Le piano du pauvre. La vie de Denise Letourneur, musicienne (1975), Orbe, B. Campiche, 2000, p. 111-113, 116-117: «Au Grütli, il y a de tout. Des étudiants en médecine, des physiothérapeutes, des gens qui travaillent. (...)»

-Le Barbare, p. 69: «Haut lieu de la vie estudiantine et de la bohème lausannoise depuis les années 1950, le café Le Barbare symbolise pour Anne Cuneo une forme d'émancipation et d'entrée dans le monde adulte.»

Anne Cuneo: «Jacqueline s'est mise à me proposer des choses dont je considérais qu'elles n'étaient pas pour moi. (...) Presqu'à mon corps défendant, elle m'a traînée au Barbare, ouvert depuis peu et qui, pour une raison qui m'échappe, m'avait été expressément interdit par ma mère. Mon premier café d'adulte. (...)» *Portrait de l'auteur en femme ordinaire*, Orbe, B. Campiche, 2009, p. 391-392

-Le Couscous, p. 69, Marie Machiavelli, protagoniste d'une série de polars écrits par Anne Cuneo, lui sert de double: «Je vais généralement déjeuner au Couscous. Il n'est pas rare qu'on m'y retrouve le soir, et les gens qui me cherchent vont souvent au Couscous voir si j'y suis. C'est un de mes restaurants préférés. D'abord parce que la cuisine y est vraiment bonne et le couscous particulièrement délicieux» *Ame de bronze*, Orbe, B. Campiche, 2001, p. 117-118

p. 106: Evêché: «Avant d'être contraint à l'abstinence, Chessex a entretenu une relation passionnée avec l'alcool et avec bien des cafés lausannois. Parmi ceux-ci, le café de l'Évêché occupe une place de choix, puisqu'il se situe à proximité immédiate du gymnase de la Cité. C'est donc presque une évidence si, à l'instar de leur créateur, les personnages

des romans de Chessex s'y délectent eux aussi du spectacle qui s'offre à eux, et y puisent des occasions de méditer, comme le fait Jean Calmet dans *L'Ogre*.

«Jean Calmet se dirige vers le café de l'Evêché. Un groupe de filles en blue-jeans le devance, elles rient, elles parlent fort, leurs longs cheveux flottent sur leurs épaules encore bronzées. Jean Calmet entre à l'Evêché et s'assied à la seule table libre devant la vitrine.

(...)

Mais comme si c'était la revanche du Gymnase, lieu pur, sur le monde des adultes et des sérieux, il aime que l'Evêché soit périodiquement envahi par les jeunes gens qui rétablissent son ordre à lui. Ou son désordre!

(...) Deux heures et quart approchent, l'heure des cours: les groupes se hèlent, se lèvent, dans la rue c'est un chahut coloré, un coudolement de grands enfants à cheveux longs, une parade de colliers à clochettes, de saris, de jeans délavés, d'insignes antiatomiques, de blousons US, de barbes frisées et de dents luisantes. Puis plus rien. La cathédrale sonne le quart. Dans le café déserté, la serveuse vide les cendriers dans une grosse boîte d'aluminium qu'elle promène d'une table à l'autre en rouspétant. Jean Calmet se lève, sort, s'engage à petits pas rêveurs dans la rue de la Mercerie.» *L'Ogre*, Paris, Grasset, 2003, pp. 44-47

-Café Romand: p. 143: Matthias Urban, «Mort au café Romand et autres nouvelles», nouvelle d'un recueil éponyme, Lausanne, RomPol, 2012, p. 7-8: «la porte vitrée jaune nicotine grinça sur ses gonds et laissa échapper au-dehors une brassée d'air de brasserie, mélange caractéristique de vin, de fondue, de tabacs bruns ou blonds, de cigares, de pipes. Richard Horvath entra au café Romand. Etablissement typique du centre-ville de Lausanne, ce troquet sert à toute heure divers mets de brasserie (...).

C.-A. Cingria, *Impressions d'un passant à Lausanne*:

-Zum Lamm /Au Mouton/Artisans (ne reste que l'enseigne dans bâtiment reconstruit, au Rôtillon). Cingria, *Impressions d'un passant à Lausanne*, 1966, p. 63 (édition originale 1932): «je me trouve devant la plus antique auberge, *Zum Lamm*, où arrivaient en diligence les belles jeunes filles roses qui passaient là une nuit avant d'être un sujet de discorde dans les familles qui les avaient fait venir. (...) *Zum Lamm* qui a changé son nom probablement pendant la guerre, s'appelle maintenant: *Au mouton*. C'est un honnête petit café-concert. J'eus le privilège d'y entendre un petit perroquet incomparablement dressé, qui alternait avec un ténor et chantait avec le piano et même au gramophone les roulades des plus célèbres airs de l'Opéra italien. (...)

En face, on voit *Café Roma*.»

p. 82: En France centralisée (...) le café est un endroit net. Les chaises sont vernies, le parterre est carrelé (de l'eau y passe). Le service, rapide, alerte, anonyme est fait par des serveurs dont la mémoire – prodigieuse – est le premier acquit. Aucun éclat de rire, nulle

perte de temps stupide. On est là pour soi ou ses amis ou les femmes qu'on amenées avec soi. Quelques fois ce n'est qu'un simple bar, ou son extension en bureau de tabac. (...) Le vieux café honnête vaudois, celui du jour ou d'une heure pas trop avancée, café qui existe encore dans des villes moindres, était un lieu civilisé. D'agréables boiseries, laquées en gris ou en blanc crème et dans leurs ornements – de simples rectangles à peine en saillie – de proportions parfaites, n'offensaient pas le regard. Les tables étaient en doux sapin. Les chaises étaient des tabourets. Le service avait quelque chose de moral et d'affectueux. On voyait alors dans ces jolis litres ou ces jolis deux litres, si la compagnie comportait des enfants et qu'elle était nombreuse. Mais tout se perd. (...)», pp. 82-83

Buffet de la gare: p. 86: «Un lieu quand même agréable, à Lausanne, le soir, c'est le buffet de la gare. Il n'y a que là véritablement que l'on peut aller le soir. On y mange ce qu'on veut: une seule chose, et c'est très bien apprêté et peu cher. La bière y est bonne, et le vin s'y débite dans toutes ses variétés. Mais c'est de la bière que je bois.»

Table des matières

Introduction.....	2
Les « <i>vieux bistrots</i> »: un thème d'intérêt depuis la fin des années 1960 en Suisse romande.....	2
Les travaux de l'architecte Dominique Gilliard, expert Monuments historiques (1993-2006) et leur suite	3
Méthode de travail.....	4
Une nouvelle liste en 2019	5
Listings existants compilés pour la nouvelle liste 2019.....	7
Les salles de restaurants d'hôtels.....	18
Conclusion.....	20
Remerciements	24
Sources consultées et bibliographie concernant Lausanne et la région.....	24
ANNEXE.....	27
Apports de la littérature	27



Musée historique de Lausanne (lieu non identifié)

Conseil communal de Lausanne

Commission n° 21 du Conseil communal chargée d'examiner le rapport-préavis 2021/54

Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et crts – « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne »

Rapporteuse	Mme Muriel Chenaux Mesnier	Socialiste
Membres du Conseil communal	Monsieur Louis Dana Monsieur Benoît Gaillard Monsieur Valéry Beaud M. Jacques Pernet Monsieur Antoine Piguët Monsieur Paulraj Kanthia	
Représentants de la Municipalité	M. Grégoire Junod, syndic	Culture et dév. urbain
Membres de l'Administration communale	M. Julien Guérin, chef du Service de l'urbanisme Mme Martine Jaquet, déléguée à la protection du patrimoine, URB	
Notes de séance	M. Jean-Philippe Dapples, responsable administratif URB	

1 Excusé-e-s ou absents :

Membre du Conseil communal

Excusés :
Madame Laura Manzoni
Monsieur Yohan Ziehli
Monsieur Mathieu Carrel
Monsieur Philippe Miauton

Absents :
Madame Onaï Reymond
Madame Sima Dakkus
Monsieur Ilias Panchard
Madame Alice de Benoit

Les notes de séance ont été rédigées par Monsieur Dapples que nous remercions infiniment pour son excellente et précise rédaction.

Madame la Présidente ouvre la séance à 8 heures, précise que de nombreux commissaires sont absents en raison de la situation sanitaire et demande à Monsieur Grégoire Junod Syndic de présenter les membres de l'administration qui participent à cette réunion.

Elle ouvre ensuite la discussion générale et passe ensuite la parole au postulant afin qu'il donne son avis sur la réponse municipale à son postulat.

Le postulant déclare un intérêt affectif en tant que petit-fils d'un tenancier du Café Romand. Il est satisfait des réponses données à son postulat notamment qu'une nouvelle liste ait été établie et le fait que cette liste soit évolutive est une bonne chose. Concernant l'apposition des plaques, il se demande si la possibilité d'adjoindre un QR code a été envisagée ?

Conseil communal de Lausanne

Un autre commissaire déclare ses intérêts en tant qu'hôtelier-restaurateur. Il précise que Gastro Vaud considère que cette reconnaissance du patrimoine est positive, notamment la possibilité de classer certains bâtiments. Il souhaite avoir quelques compléments d'informations :

- Le canton pourrait-il participer à l'augmentation des coûts lors d'une rénovation ?
- Quel est le risque d'augmentation de loyers pour les locataires
- Lors de la remise d'un établissement le prix du fonds de commerce pourrait-il augmenter ?
- Les normes d'hygiène et de police du feu pourraient difficilement être mis aux normes actuelles notamment pour les établissements ayant des cuisines en sous-sol

Un autre commissaire demande si cette liste pourrait également contenir des « commerces historiques » toujours en activités.

Un autre commissaire souligne la qualité du préavis et rappelle que la protection à long terme des établissements dépend encore de la décision du Canton.

Monsieur le Syndic Grégoire Junod répond aux questions posées. Concernant les commerces historiques ceux-ci pourraient être recensés avec les bâtiments qu'ils abritent pour autant qu'ils entrent dans les critères cantonaux. Il semble plus compliqué de protéger une activité commerciale qu'un café-restaurant. La liste actualisée des cafés-restaurants sera tenue à jour avec des possibilités de modifications si les locaux perdaient leur substance patrimoniale. Cet inventaire servira de base pour demander le classement de ces locaux aux cantons.

S'agissant des QR codes sur les plaques, il souligne que la question s'est posée mais qu'il semble plus opportun de tenir à jour la liste et les renseignements sur les sites internet de la Ville et de Lausanne Tourisme.

Un commissaire souhaite proposer un amendement proposant d'associer à la commission d'expert des membres des associations de la branche.

Il n'est pas possible d'amender un préavis, par conséquent un consensus se dégage pour proposer un vœu.

Concernant le café du « Tramway », La Municipalité répond que les travaux sont en cours et que l'actuel propriétaire souhaite rouvrir l'établissement en conservant les deux salles ainsi que les boiseries.

Vote de la commission :

La parole n'étant plus demandée la Présidente soumet au vote le vœu de la commission :

« La Commission invite la Municipalité à demander au Canton à consulter les associations professionnelles dans le processus de mise à jour du recensement et des mesures de protection. »


Ce vœu est accepté à l'unanimité des membres présents.

Elle passe ensuite au vote de l'unique conclusion du rapport préavis :

L'unique conclusion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 8h40

Lausanne, le 1^{er} février 2022


Muriel Chenaux Mesnier